IIme Année. Nos 11-12. Novembre-Décembre 1911.

REVUE MODERNISTE INTERNATIONALE

Revue mensuelle du Mouvement moderniste.

SOMMAIRE :

Un an : 10 fr. - Le numéro : 1 franc.

DIRECTION ET ADMINISTRATION :
4, RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 4
GENÈVE

REVUE MODERNISTE
INTERNATIONALE

Revue Mensuelle du Mouvement Moderniste.

Un an : 10 fr. — Un numéro : 1 fr.

On s'abonne : Au Bureau de la Revue et dans tous les **Bureaux** de Poste. Pour la France : A la librairie **E. Nourry, 62, rue des** Ecoles, 62, Paris.

Direction et Administration :

GENÈVE — 4, Rue du Vieux-Collège — GENÈVE

La Revue étant ouverte à tous les courants du modernisme, chaque collaborateur garde la responsabilité personnelle des opinions émises dans ses écrits.

La Revue donnera un compte rendu de tout ouvrage qui lui sera adressé directement.

La Rédaction de la *Revue* prie ses correspondants de bien vouloir excuser le retard apporté en ce moment à sa correspondance, étant donné le surcroît de communiqués. Il sera répondu à tous.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro plusieurs articles de fond — déjà sous presse — et la conclusion de notre référendum pour un programme d'action.

Nous donnerons aussi dans le prochain numéro la liste des ouvrages de la Bibliothèque circulante.

Abonnez-vous à la *Revue Moderniste* et faites abonner vos amis ! — Notre œuvre veut et doit se soutenir par la seule diffusion du journal et ne réclame de fonds de personne. C'est cet appui de tous ceux qui nous lisent qui permettra la propagation de nos idées. Le meilleur moyen de les rendre efficaces, serait de répandre largement la *Revue* parmi le clergé. Malheureusement, la plupart des prêtres sont trop nécessiteux pour pouvoir s'y abonner et nos propres ressources ne nous ont point permis, jusqu'à ce jour, de la leur servir avec une réduction. C'est vers ce but que nous tendons de tous nos efforts ! Que tous ceux, toutes celles qui veulent travailler à éclairer, à grouper ces prêtres, à les obliger de devenir des instruments de progrès, coopèrent à notre tâche, soit en nous adressant un abonnement pour quelque prêtre de leur connaissance, soit en nous donnant le moyen d'en procurer un ou plusieurs à des ecclésiastiques, — quelques-uns nous en ayant déjà fait la demande pressante.

Que tous le sachent : la grande réforme se fera par les prêtres !

Aux prêtres et à tous ceux qui nous en font la demande, nous envoyons la *Revue* sous une double bande et sans aucune indication compromettante.

On recevra, contre envoi d'un franc à l'Administration de la *Revue Moderniste*, la brochure du baron Frédéric von Hugel :

Religione ed Illusione

(de 61 pages en 8° gr.) qui constitue l'étude la plus importante parue ces derniers temps sur le phénomène religieux.

REVUE MODERNISTE INTERNATIONALE

1911. — Nos 11-12.

A NOS LECTEURS

Notre *Revue Moderniste* va cingler, toutes voiles déployées, vers sa troisième année. Certes, cette période de sa vie fut un temps de rudes épreuves et d'efforts continus. Depuis le moment où ses principaux rédacteurs, sacrifiant à leur idéal la douce paix familiale et l'appui des leurs, se jetaient dans un épuisant et quotidien labeur pour faire face à leurs engagements, chaque page de cette revue, où éclatait leur ardeur juvénile, aurait pu conter tout bas les déboires endurés, les sacrifices consentis, les anxiétés, les souffrances au milieu desquels elle venait à la lumière.

Ce fut une année de crise, nous l'avouons aujourd'hui en entrant au port et jetant un regard sur cet océan de difficultés dont nous venons de sortir. Année de crise mais non de désespoir, de lassitude ou de désillusion. C'est à peine si une certaine irrégularité dans la publication de notre périodique pouvait faire soupçonner nos luttes aux plus attentifs de nos lecteurs, car jamais nous n'avons voulu les frustrer du nombre de pages auxquelles ils avaient droit.

A cette heure, sur le point de gagner la terre ferme, fiers et heureux de la victoire chèrement conquise, nous contemplons devant nous le sentier qui monte, reprenant de nouvelles forces pour nous élancer à la conquête du drapeau qui flotte au sommet.

C'est avec une joie profonde, sans vanité mesquine, que nous avons vu, grâce à l'attitude énergique et décidée de

notre *Revue,* les modernistes de tous pays se rendre peu à peu à notre appel. Une entente cordiale s'est établie. Le mouvement s'est résolument affirmé, a pris nom et corps. En 1910, il paraissait éteint dans le marasme; les modernistes étaient dispersés et muets et la « *Pascendi* » paraissait triompher quand notre *Revue* vint donner un nouvel essor aux énergies défaillantes, aux revendications de la conscience religieuse, infusant du courage aux timides, persuadant les indécis. En donnant à l'effort de tous le nom glorieusement illustré par un Tyrrell, elle leur rendit en même temps une conscience et un but. Au cours de ces derniers mois, notre propagande s'accrut, les sympathies s'accentuèrent, notre expérience s'élargit, notre programme se délimita d'une façon plus précise et plus conforme à la réalité. Et aujourd'hui nous comprenons que nos combats et nos luttes furent bienfaisants et salutaires. Prêtres sans défense, nous nous sommes trouvés soudain aux prises avec la réalité matérielle. Avant de triompher de la vie, il nous a fallu l'apprendre. Grâces soient rendues aussi à nos adversaires; par eux, nos forces ont été éprouvées, nos âmes trempées et l'avenir s'est dévoilé à nous dans la précision de ses lignes et tout lumineux de promesses.

La grandeur de l'œuvre augmente. C'est à la véhémence de l'épreuve que nous avons pu juger de l'éminence et de la noblesse du but. Les difficultés elles-mêmes sont pour nous la garantie la plus sûre du succès futur.

Notre troisième année commence dans une aube rosée d'espoir. La bataille a été chaude et nous en garderons longtemps les cicatrices. Qu'importe! La *Revue* va marcher d'une allure indépendante, elle ne craint plus de mourir d'épuisement. Elle espère garder la sympathie de ses amis, en acquérir de nouveaux, affirmer une vitalité de plus en plus agissante et féconde. Elle veut non seulement vivre, certes, mais créer! Elle continuera la discussion des idées, mais sa tâche est plus haute : elle veut éclairer les âmes pour les révéler à elles-mêmes et provoquer de bienfaisan-

tes crises spirituelles. Ainsi s'édifiera le progrès dans la liberté religieuse : le rêve de tous nos cœurs. La réalisation de cet idéal est notre but, notre volonté, notre étoile. Haut les cœurs! L'aurore de cette troisième année nous trouve tous debouts, joyeux, confiants en l'éternelle Force, les yeux levés vers la lumière! LA RÉDACTION.

LA CRISE DU MARIAGE[1]

Le fait.

Ce n'est pas sans raison que l'« Union des libres penseurs et des libres croyants pour la Culture morale » a mis en tête de la série de ses conférences sur la *Crise des idées morales,* la crise du mariage. Celle-ci, entre toutes, sévit sur la France et sur le monde civilisé tout entier. Elle est à la racine des autres.

Pourquoi ? Parce que la société n'étant pas l'union d'individus isolés, mais de familles constituées, la crise fondamentale est celle de la famille dont le mariage représente la constitution sociale. Est-il ébranlé ? Tout l'édifice social chancelle.

Je n'ai pas à établir ou à décrire la crise du mariage. Il suffit d'ouvrir les yeux sur la littérature : quels sont les livres les plus lus, sinon des romans licencieux ou des élucubrations prétendues philosophiques qui ruinent également les principes de la famille. Quels sont, à d'heureuses exceptions près, les drames qui attirent le plus de spectateurs au théâtre ? Même réponse. Interrogeons maintenant les

[1] Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs le compte-rendu sténographique, fait pour les « droits de l'Homme », de l'admirable improvisation du noble vieillard qui, à 85 ans, a parlé du « grand sacrement » avec la puissance d'idées, l'élévation de style et l'émotion prenante dont il possède, seul, le secret.

mœurs : dans les grandes villes, nombre d'ouvriers honnêtes et courageux, mêlés aux paresseux et aux vicieux, luttent contre la misère et le mal dans des conditions qui ne permettent que très difficilement la constitution de la famille et qui fourniraient aux défaillances une douloureuse excuse. Mais élevons les regards vers les sommets sociaux : ici plus de raison d'indulgence pour ces scandales retentissants qui prouvent que la plus haute culture est insuffisante quand elle n'est pas unie au culte du devoir, et que ce devoir lui-même est impuissant, quand il est trop abstrait, et qu'il n'a pas d'entrailles pour aimer et pour se faire aimer.

Je me contenterai de rechercher les remèdes de ce mal. Pour réformer une institution, Machiavel l'a dit, il faut la ramener à ses origines. Certes, l'évolution de toutes choses est une loi glorieuse et nécessaire. Mais, selon nous, le progrès consiste à développer la tradition en la transformant, ce qui fait la valeur du fruit est tout entier dans la racine et la sève de l'arbre.

Essence du Mariage.

(Pourtant l'orateur ne s'attardera pas aux origines historiques de la famille qui, dans son ébauche, fut avant l'Etat et avant les Eglises. Bien qu'il soit tenté de montrer, après Fustel de Coulanges, l'origine de notre civilisation dans la famille aryenne, il ne s'étend pas sur l'admirable définition : « le mariage, c'est la parfaite communion de l'homme et de la femme, c'est la communication de tous les droits humains et divins : « *rerum divinarum humanarumque communicatio* »).

Je veux parler des origines psychologiques : j'oserai prononcer un mot qui n'est plus de mise dans les réunions sérieuses, tant on l'a dégradé : l'amour. Qu'est-ce, en effet, que le mariage sinon l'organisation morale, sociale et re-

ligieuse de l'amour, de cette inéluctable loi des sexes qui ne naît pas seulement dans le corps, mais dans l'âme, de cette force terrible et féconde qui peut tout détruire ou tout relever dans l'individu et la société. L'amour! j'entends par là, il va sans dire, non pas un caprice de l'imagination plus ou moins durable, un emportement des sens plus ou moins violent, mais ce choix profond, complexe, que l'homme et la femme, les deux moitiés de l'espèce humaine font l'un de l'autre. La nature tend à un type unique — rappelez-vous le beau symbole de l'androgyne de Platon — et elle se sent incomplète tant qu'elle ne l'a pas réalisé. En dehors d'exceptions légitimes et parfois même glorieuses, un célibataire n'est pas un homme, mais comme l'a défini Jésus lui-même, un eunuque. Un homme n'est un homme, une femme n'est une femme, intellectuellement, affectivement, moralement, que quand ils se sont unis dans cette synthèse si simple et si magnifique : le couple. Si donc, on veut comprendre le mariage, il faut l'analyser primitivement dans l'amour. Il ne s'agit pas d'intérêts, d'ailleurs très respectables; il ne s'agit pas d'associer un nom à un nom, une fortune à une fortune; tout cela peut avoir son importance, mais ce n'est pas sur ces éléments que doit se contracter cette union, ce contrat, ce *sacrement* qu'est le mariage.

Sacrement ? Oh! sans doute, je ne pense pas, comme l'enseigne la théologie scolastique, que Jésus-Christ lui ait consacré un rite spécial. D'ailleurs, il n'a institué aucun rite, aucun sacrement, aucune église. Né juif, il voulut vivre et mourir juif, et depuis les langes sanglants de sa circoncision jusqu'au suaire embaumé de sa sépulture, accomplir les seuls rites de sa nation. Certes, si Jésus-Christ avait été un fondateur, il aurait été bien inférieur à Moïse et à Mahomet. Ce qu'il a créé, c'est un esprit nouveau, et c'est à la lumière de cette inspiration que j'appelle le mariage un sacrement. Ce sacrement si pur, si auguste, c'est le sacrement même de l'amour dans la parfaite union.

Quand le jeune homme fait son entrée dans la vie, à l'heure des émotions passées et des réflexions décisives, il se trouve en face d'un sphynx à deux visages, l'amour et l'Amour : la femelle et la Femme. Sa vie est à la merci du choix qu'il va faire. Le grand problème des sexes se pose devant lui : s'il s'engage dans la voie royale que lui ouvre la femme, son salut, le salut même de la société, sont assurés. S'il cède à l'appel de la voluptueuse figure qui changera de nom à travers les jours, il est perdu, au moins pour longtemps, et il a compromis la société avec lui, car il ne faut point que le mariage soit un repentir et une retraite. Se marier trop tard, quand vient la fatigue de la vie stérile qu'on a menée, congédier une maîtresse avec qui l'on a profané l'amour, et aller en porter les restes à une femme à laquelle on parle d'établissement, à moins que ce ne soit de rétablissement, ce n'est pas le mariage, parce que, en effet, ce n'est point l'amour.

Mais combien d'autres abus désagrègent encore l'institution! le divorce d'abod. Avec Roosevelt je dirai que le plus grand malheur d'une nation c'est la facilité et la fréquence des divorces. Un seul désastre lui est comparable : la stérilité volontaire. Laissons ces fléaux aux nations déchues, et nous, Français, soyons les hommes d'une seule femme pour être les pères d'enfants nombreux et valeureux *(sensation prolongée)*. Et cependant, paternité, maternité, l'extension de la vie de deux créatures éphémères, si glorieuses que soient ces fonctions, ce n'est pas là, pour moi, le but essentiel du mariage. Un mariage stérile est un véritable mariage. Un mariage sans amour n'en est pas un. Le premier effet du mariage, la procréation, n'est qu'un moyen, moyen très noble, moyen sublime, mais d'ordre secondaire moralement. Or, il est de la dignité de la personne humaine de n'être que subsidiairement un moyen et d'être avant tout une fin. Si l'homme aime la femme, si la femme aime l'homme, c'est parce qu'ils découvrent l'un dans l'autre, dans leurs qualités de l'esprit, de l'âme et du corps lui-

même, la raison et le mobile de leur union; ils deviennent l'un pour l'autre une fin, aimée et voulue pour elle-même, l'objet d'un don réciproque qui renferme le parfait bonheur dans le parfait sacrifice. Aussi, peut-on dire sans paradoxe que jamais le divorce n'a eu à dissoudre un mariage, car le divorce ne s'applique qu'à un mariage qui n'en est pas un, car il n'intervient que pour faire constater l'absence du mariage véritable. Epoux divorcés, jamais vous n'avez participé au mystère magnifique qu'est le mariage! Vous n'étiez que des ombres d'époux! Ce qu'il faut déplorer, c'est beaucoup moins votre rupture que l'union fictive qui vous assembla...

N'est-ce pas là, d'ailleurs, ce que nous enseigne la Bible ? La prendre comme un livre d'histoire exacte, c'est la rendre dans une foule de cas souverainement puérile et ridicule; qu'on la prenne pour ce qu'elle est en réalité : une merveille d'intuition morale, un sublime poème religieux. Voyez, par exemple, le mythe de la femme tirée de la côte d'Adam. Symbole grossier, mais qui cache une vérité précieuse. Dans ces temps de polythéisme et de polygamie, surgit un prophète inconnu qui nous dit que l'homme, pour se retrouver double et enfin complet, dut sortir d'un profond sommeil. Libre à nous d'entendre par là le sommeil animal des siècles sans nombre où l'homme n'avait pas connu la femme, car elle était la guenon de Nod, elle était la femelle. C'est alors que cet homme, lui aussi semblable à la brute, se réveille et reçoit la révélation de l'Eve humaine, celle qui dormait depuis le commencement au fond de son cœur. Que cette apparition lui eût manqué, et il serait demeuré un gorille. Il sort enfin de son épaisse somnolence bestiale, il a la vision des siècles nouveaux, et il s'écrie : « Ah! pour cette fois, c'est l'os de mes os et la chair de ma chair; on l'appellera Femme, parce qu'elle a fait partie de l'Homme; ils s'attacheront l'un à l'autre; l'homme quittera tout, même sa mère, pour s'attacher à son épouse; ils seront deux dans une même chair, dans un même esprit, dans une même

personne, et ils ne porteront plus qu'un seul nom, celui sous lequel l'Eternel Dieu les créa tous les deux : Adam, l'Homme. *(Applaudissements.)*

Caractères du mariage.

Messieurs, les principales qualités du mariage sont la liberté et l'indissolubilité.

La liberté ? Mais elle ressort du caractère même de l'amour. Si le mariage, c'est la consécration de l'amour, il doit être libre, comme l'amour. Ce ne sont donc ni les préjugés mondains, ni les convenances sociales, ni les considérations de fortune qui peuvent lui donner sa loi. Aux parents, certes, il appartient de le conseiller, mais ils ne sauraient aller au delà, ni, par un caprice égoïste, entraver deux cœurs faits l'un pour l'autre; car aucune autorité humaine ne peut ni imposer, ni interdire l'amour que les lois morales ne réprouvent pas. L'Eglise elle-même, qui a inventé contre le mariage tant d'empêchements dirimants, ne s'en prétend pas la dispensatrice. Si elle déclare que l'union contractée devant le seul magistrat civil n'est pas le mariage, en même temps, par une heureuse contradiction et jusqu'au Concile de Trente, elle reconnaît que deux jeunes gens, que deux laïques, qui se prennent pour époux en secret, sans le consentement des parents, sans la présence des témoins, sans même la bénédiction du prêtre, sont effectivement mariés, non pas seulement bénéficiaires d'un contrat, mais participants d'un sacrement qu'ils s'administrent à eux-mêmes!

Ainsi, le mariage est conclu, quand deux enfants se sont donné leur cœur : ils sont revêtus, aux yeux des théologiens, d'une majesté sacerdotale. L'Eglise les bénit et s'incline, elle reconnaît qu'il y a là un sacerdoce antérieur à elle et qu'elle est impuissante à créer.

Tel est l'essentiel de l'amour réhabilité, qui est le don réfléchi, le don magnifique de tout soi-même, un banquet

dressé pour toute la vie, où la raison, la conscience et le cœur ont la part principale, et où les sens ne trouvent place que comme les convives de l'âme!

Mais, si le mariage est souverainement libre, il est pareillement indissoluble. Cela peut sembler une contradiction : je fonde, quant à moi, cette conviction, non pas seulement sur la tradition chrétienne qui m'est propre, mais sur la loi même de la nature humaine. Telle est la nature de ce don mystérieux échangé entre eux par les époux, que l'amour ne peut plus se reprendre, tant il imprime dans l'âme et dans la chair un sceau physique et moral que rien ne saurait effacer. Quand, dans la plénitude de leur conscience et de leur consentement, deux êtres ont échangé ce libre don de l'amour parfait, quand ils se sont pénétrés l'un l'autre à ces profondeurs d'où jaillissent des mondes, c'est pour toujours, c'est à jamais, selon la belle et simple formule de la liturgie anglicane : « Je te prends pour ma femme, dans la bonne et la mauvaise fortune, dans la santé et dans la maladie, quoi qu'il arrive, jusqu'à la mort. »

J'en appelle à ceux mêmes qui n'ont jamais aimé, mais qui ont au moins étudié l'amour dans les livres, les faits et jusque dans les contrefaçons qu'on lui fait subir.

Eh bien! ils le savent, ces profanes, partout, toujours, c'est le même langage : celui qui éprouve sincèrement l'amour, l'hypocrite qui le feint habilement, tous deux s'écrient d'une seule voix : « C'est vous seule que j'aime, et pour toujours! ». Et quelle est la femme qui, devant une offre d'amour précaire, ne repousserait le séducteur avec mépris, si elle n'était elle-même la séductrice ? J'en appelle à toutes les femmes qui aiment, cela tient au tréfonds de la nature humaine.

Mais, dira-t-on, cette éternité de l'amour, c'est le rêve, la réalité est éphémère; au bout de quelque temps, la fleur se fane et ne refleurit plus. Et les plus sages de conseiller : quand vous aurez payé votre tribut à l'amour, ce piège que nous tend la nature, comme le dénomme Schopenhauer,

alors, changez-le en amitié, vous aurez la paix à votre foyer et, somme toute, un bonheur relatif. Je réponds : c'est impossible! Certes, l'amitié est une des choses les plus belles qui soient, mais l'amour, de par sa nature, est supérieur à l'amitié même. L'amitié peut se changer en amour, l'amour ne rétrograde jamais, il ne revient jamais à l'amitié; dès lors qu'il cesse d'être lui-même, il se tourne en indifférence, en antagonisme et en haine. Donc, pour raffermir le mariage, scellez la pierre d'angle de l'édifice, fondez le mariage sur l'amour.

Mais l'amour, dira-t-on encore, traverse des âges bien différents et revêt des formes successives ? Qu'importe! Il reste toujours l'amour, sous le visage même de l'amitié. Car, sous la couronne de ses cheveux blancs, comme jadis sous les fleurs de son printemps, l'aïeule est toujours aimée d'amour, et les rides de son front sont des plis sacrés empreints de la douceur des souvenirs, inconnue de la jeunesse elle-même : *Et meminisse juvabit!*

Les ennemis de l'amour.

L'amour, cependant, a deux ennemis : le divorce et la mort. Je ne parle plus ici du divorce légal, que j'admets exceptionnellement. S'il s'est élevé contre la répudiation tyrannique de la femme par l'homme, Jésus n'a pas, de manière absolue, réprouvé le divorce, si bien que les églises grecque et russe, conservant mieux la forme primitive de la doctrine, le tolèrent, en effet, dans certains cas, au moins dans celui d'adultère. Je parle du divorce qui échappe à toutes les lois civiles et à toutes les prescriptions religieuses, le divorce intérieur de ceux qui, n'ayant pu réaliser l'amour et ne voulant pas scandaliser la morale du monde, se résignent à l'apparence de l'union conjugale et à des rapports parfaitement dignes, arrêtant et déroutant tous les soupçons. C'est alors surtout que le divorce est complet; l'indissolubilité du mariage séparée de la perpétuité de l'amour,

c'est un masque, le pire de tous, appliqué sur la face du pire des divorces!

Or, de ces époux ennemis qui vivent face à face au foyer, consentant peut-être aux plus viles complaisances, je dirai comme de ceux que la loi sépare plus franchement : « Jamais ils n'ont été mariés, jamais ils n'ont connu l'amour, puisqu'ils lui ont permis de mourir : ce n'est pas à une chaîne de forçats que l'amour condamne ses élus! »

Mais si l'amour vrai peut triompher du divorce, triomphera-t-il de la mort ? Tôt ou tard, le moment arrive où ce n'est pas seulement le temps qui est l'obstacle à la perpétuité et à la beauté de l'amour; l'homme ou la femme disparaît avant l'heure commune, et à des distances qui, souvent, rendent plus poignante la disparition. Ainsi, le rêve d'éternelle union vient se briser contre la mort, et, selon le vers de Leconte de Lisle, traduit de Saint-Augustin, il semble que tout se soit englouti :

Qu'est-ce que tout cela qui n'est pas éternel ?

Certes, pour ceux qui sont convaincus que tout finit à la mort, il n'est rien de plus lugubre et rien de plus atroce : penser qu'un être était la plus noble partie de vous-même, qu'il travaillait à vos côtés, qu'il était le dépositaire de tous vos secrets, de tous vos espoirs, de tous vos désirs de l'Infini et qu'en vous quittant il vous a donné rendez-vous, et que pourtant il ne s'y trouvera pas et que le rendez-vous, c'est le néant!... Pour ma part, je l'avoue, si j'avais cette conviction désespérante, malgré l'obligation de rester jusqu'au bout, je ne m'en sentirais pas la force... J'ai puisé, au contraire, dans ma foi chrétienne, dans les méditations des philosophes les plus profonds, Leibnitz et Renouvier, entre autres, j'ai puisé dans l'étude de ces lois morales de la nature humaine, aussi imprescriptibles que celles de la nature physique, la certitude que la mort n'est pas destruction, mais transformation. Ce qu'elle dissipe, c'est le fantôme de l'homme, l'être qui passe, le souffle

d'un jour... Oui, ce fantôme physique, et jusqu'à un certain point intellectuel, s'évanouit dans le sombre ouragan; mais la personne, ce qui pense, ce qui veut, ce qui souffre, ce qui s'exalte et ce qui aime, cet être-là, j'en jure par la nature humaine, telle du moins que je la porte en moi, cet être essentiel est appelé à un exercice plus haut encore, cet être-là est immortel! Hyacinthe LOYSON.

JÉSUS ET LA TRADITION ÉVANGÉLIQUE D'APRÈS M. A. LOISY

A. Loisy a fait paraître un nouveau livre dont l'intérêt ne le cède en rien à celui de ses précédents ouvrages.

On sait combien divergent entre eux les Evangiles sur les péripéties de la vie du Christ. Mathieu le fait naître sous Hérode et raconte la fuite en Egypte et le massacre des innocents, dont les autres évangélistes ne disent rien. Luc fait naître le Christ dix ans plus tard, alors qu'Hérode était mort et que son fils Archélaüs avait été détrôné par Rome. Jean prétend qu'il vint plusieurs fois à Jérusalem et prêcha pendant trois ans; les trois autres Evangiles ne le font prêcher que pendant un an au plus et son arrivée à Jérusalem fut suivie promptement de son supplice. Toutes les principales circonstances de sa courte vie sont racontées différemment par les narrateurs, d'ailleurs inconnus, qui les rapportent.

Dans *Jésus et la tradition évangélique* [1], M. A. Loisy essaye de dégager le peu qui se puisse connaître et préciser, dans tout ce qui fut écrit à propos de l'homme extraordinaire et mystérieux qui occupe le plus haut sommet de l'histoire. Son livre commence par cette confession pi-

[1] Emile Nourry, éditeur, rue des Ecoles, Paris.

quante : « Il faut renoncer à écrire la vie de Jésus, les matériaux font défaut; tous les critiques le reconnaissent. » On va même, de nos jours, jusqu'à nier qu'il ait existé. Et A. Drews s'est fait un nom, en Allemagne, en essayant de prouver que le Christ n'est qu'une allégorie mythique.

Il faut en tout cas se persuader de ceci : c'est que, de son vivant, Jésus de Nazareth a passé complètement inaperçu, et que le drame de sa condamnation et de sa mort, comme perturbateur de la paix romaine en Judée, n'a éveillé l'attention de personne; « que d'ailleurs le Christ n'a rien écrit lui-même, ni qu'aucune parole recueillie de sa bouche n'a été couchée immédiatement par écrit. Nulle déclaration de lui n'existe, un peu circonstanciée, concernant l'idée qu'il avait de son rôle ». Les premiers documents où il soit question de lui, du moins parmi ceux arrivés jusqu'à nous, sont les épîtres de Paul et datent de vingt ans après sa mort. Or, Paul ne l'avait point connu personnellement, et il transforma son enseignement de telle sorte qu'il dépassa la pensée de Jésus au point de se trouver en conflit aigu avec celui de ses disciples encore vivant, Pierre, et avec Jacques, le frère du Christ, que la comunauté de Jérusalem avait accepté comme chef.

C'est d'ailleurs grâce à Paul et à ses théories sur le rôle du Christ comme rédempteur de tous les hommes, que le christianisme a vécu. Jésus n'a jamais prétendu annoncer le royaume de Dieu qu'aux seuls Israëlites, et, à écouter Pierre et Jacques, il fallait conserver les rites juifs, y compris la circoncision, ce que le monde romain n'eût jamais accepté. Dès le début, le rôle et la prédication du Christ se trouvent donc singulièrement modifiés. Les Evangiles y ajoutent des lueurs et des obscurités; ils ne commencent à se former que vingt ans après les épitres de Paul sur une tradition que défigurait ou transfigurait déjà la foi. « Ils ne sont pas des documents historiques, mais traduisent des impressions et des souvenirs qui se sont transformés et modifiés, grâce au mouvement de foi qui est la vie même de l'Eglise naissante. »

Ils sont d'ailleurs l'œuvre de groupements ou de communautés qui les ont constituées d'après diverses sources : des traditions populaires; une biographie en araméen, qui a peut-être été dictée par Pierre; un recueil de discours, qu'on attribue à Mathieu. Ces sources ont fourni un certain fond historique; l'imagination populaire, alimentée par la légende et le mythe, la foi naissante, les nécessités de la polémique y ont ajouté le surnaturel : les récits de la nativité, la tentation au désert, les miracles, la résurrection et les apparitions à Jérusalem et en Galilée, et enfin l'ascension vers les espaces interplanétaires où la foi populaire, jusqu'à nos jours, situe le Ciel.

Quant au IVe Evangile, celui de Saint-Jean, qu'on a cru longtemps, dit Loisy, un théologien mystique, disciple de Philon d'Alexandrie, il apparaît aujourd'hui, d'après les études de Wellhausen, comme étant également l'œuvre de plusieurs rédacteurs. Des retouches ultérieures y furent faites ou par eux, ou par leur école. Cet Evangile laisse tomber tout ce que les trois premiers récits retenaient encore des traits caractéristiques de Jésus vivant et agissant. Il n'est plus qu'une œuvre de foi tendant à l'exaltation du Christ Dieu immortel.

Les Evangiles ont donc été écrits à une époque où l'esprit critique n'était point né, par des groupes qui n'ont pas comparé entre eux leurs travaux parallèles d'où résultent les insolubles contradictions qu'on y relève. Ce sont des œuvres dont les trois premières ont un certain fondement historique, qu'il s'agit d'en dégager. Voici le résumé de ce qu'en dit Loisy :

« Jésus est né probablement en Galilée, à l'époque de Tibère, d'un père menuisier-charpentier et charron. Il exerça lui-même la profession paternelle. Quand sa vocation se déclara, grâce à une intervention de l'Esprit qui restera une éternelle énigme, Marie, sa mère, était veuve avec de nombreux enfants dont il n'est même pas certain que Jésus fut l'aîné. Aucun membre de sa famille ne paraît d'ailleurs avoir, de son vivant, adhéré à l'Evangile.

« La prédication de l'ermite Jean-Baptiste fut ce qui détermina Jésus à quitter son métier et à annoncer, lui aussi, le prochain royaume de Dieu. Il fut de ses adhérents, et, quand le Baptiste fut emprisonné, Jésus se décida à reprendre son rôle. Mais, au lieu de continuer son apostolat en Judée, il préféra remonter vers sa patrie, en Galilée. Nazareth, pourtant, lui fut toujours indifférent ou hostile; mais il trouva meilleur accueil aux bords du lac de Tibériade. Il y eut bientôt de fervents disciples, surtout parmi les pauvres, les publicains et les pêcheurs du lac. Sa parole était vivante, pénétrante et comme inspirée, son âme chaleureuse et accueillante aux misérables et aux affligés. Il paraît, en outre, avoir eu ce don mystérieux et rare qu'ont certains privilégiés, de guérir par la voix, le geste ou l'imposition des mains, les malades, les déments. Il leur parlait avec autorité, et le calme revenait dans ces âmes troubles et inquiètes.

« Il est à croire que la prédication à l'ouest ne dura que quelques mois. Une pointe vers Nazareth n'eut aucun succès. Ceux de la rive orientale se montrèrent également réfractaires. Par contre, le succès fut marquant autour de Capharnaum, à ce point que Jésus jugea opportun de s'adjoindre des auxiliaires.

« Hérode Antipas, l'un des fils d'Hérode le Grand, était gouverneur de Galilée et habitait Tibériade; cette effervescence populaire qui avait pour thème un futur royaume de Dieu, lui porta ombrage; il devint bientôt menaçant; Jésus et ses disciples en furent informés et se décidèrent à porter en d'autres lieux leur prédication. D'ailleurs, leur chef nourrissait le dessein d'aller au loin, sur un plus grand théâtre, c'est-à-dire à Jérusalem, en Judée. Il ne s'y décida toutefois pas encore, mais s'en fut dans la direction des villes païennes de Tyr et de Sidon, pour y demeurer caché — à en croire Marc — en tout cas pas pour y évangéliser. Les païens ont toujours été des étrangers au cœur de Jésus. Il suffit de rappeler sa réponse à la Phéni-

cienne lui demandant de guérir sa fille : « Le pain des en-« fants (d'Israël) ne doit pas être jeté aux chiens. »

« Le temps passé en Phénicie avec ses disciples acheva leur initiation. C'est en revenant vers la Galilée que Pierre, pour la première fois, salua Jésus du nom de Christ, ce qui veut à proprement dire : « oint du Seigneur ». Jésus accepta le titre, mais recommanda le secret. Il ne crut pas encore le moment favorable de révéler sa mission et défendit à ses disciples de l'appeler Messie.

« Cependant, il s'avance vers la Judée, après avoir traversé la Galilée sans s'y arrêter. Il prêche d'abord en Pérée, et enfin, après s'être arrêté un temps à Jéricho, il se dirige vers Jérusalem. Ses disciples, dit Marc le suivaient étonnés et pleins de crainte. Comment, en effet, l'autorité romaine allait-elle accueillir l'annonce d'un royaume nouveau dans Israël ? Jésus lui-même sentait l'aventure dangereuse, disant : « Qui cherche sa vie la perd et qui la perd la gagne. » Toutefois, il persévéra avec sérénité et ne songea pas à retourner à la vie tranquille et sûre de son atelier de Nazareth.

Il obéit à l'ordre intérieur de Celui qu'il nommait son Père, et sa confiance gagna enfin ses disciples. Ceux-ci en approchant de la ville sainte, et convaincus que le royaume de Dieu allait se manifester, organisèrent une sorte d'entrée solennelle, cueillant des palmes et précédant leur maître, monté sur un âne, en criant : « Hosanna au fils de « David! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! » On était au temps pascal. Le petit cortège se dirigea vers le Temple, que Jésus voyait peut-être pour la première fois et qu'il trouva entouré de vendeurs d'animaux pour les sacrifices et de boutiques de changeurs envahissant jusqu'aux parvis. Ce spectacle, que connaissent tous ceux dont la pudeur s'est effarouchée du trafic qui se fait généralement autour des sanctuaires, scandalisa fortement l'âme neuve et impressionnable du Christ. Avec sa troupe, il chassa les vendeurs, bouscula les étalages, renversa les bancs

et les tables des changeurs. Enfin, ce fut un acte insolite d'autorité qui provoqua une sorte d'émeute et exaspéra surtout les prêtres qui autorisaient, de temps immémorial, le trafic des victimes autour du temple et en tiraient profit.

« Ces deux faits, l'acclamation messianique et l'expulsion des marchands, décidèrent du destin de Jésus. Dès ce moment, les prêtres virent en lui un ennemi et cherchèrent à indisposer contre lui l'autorité romaine. Ils en trouvèrent bientôt le prétexte dans sa prétention à fonder un nouveau royaume et n'eurent plus d'autre pensée que de se saisir de lui.

« Mais le Christ et ses disciples, sentant venir l'orage, quittaient prudemment Jérusalem tous les soirs pour aller coucher à la campagne chez un certain Simon, qui habitait à Béthanie. La Pâque fut célébrée par la petite troupe dans Jérusalem même, comme l'ordonnait la loi, mais, le soir venu, Jésus et les douze se retirèrent, non pas à Béthanie, où ils croyaient leur retraite dépistée, mais en pleine campagne, au mont des Oliviers, pour y passer la nuit, et peut-être aussi dans l'espoir toujours ardent d'y recevoir enfin Jéhovah — qui, de temps immémorial, se manifestait et était adoré sur le sommet des montagnes — d'y recevoir l'investiture du royaume de Dieu, laquelle, d'après les prophéties, devait avoir le mont des Oliviers comme théâtre.

« C'est là que le Christ fut attaqué par une troupe de gens armés, guidés par Judas; il y eut une courte bagarre; les disciples essayèrent de se défendre et de protéger leur Maître; ils avaient deux épées et s'en servirent; le sang coula et une oreille fut coupée. Mais la lutte était inégale. Jésus fut saisi, capturé, et tous ses disciples, stupéfaits et épouvantés de voir pris et lié celui qu'ils croyaient le Maître et le Christ puissant dans Israël, l'abandonnèrent et s'enfuirent.

« Seul Pierre, le plus dévoué, rentra à Jérusalem et se

glissa dans la cour du Grand Prêtre pour y suivre les événements. Il y fut découvert par une servante et l'on sait qu'il nia trois fois être Galiléen et de ceux de Jésus. Mais à la troisième alerte, se jugeant compromis, il partit à son tour. « Alors ses disciples l'abandonnèrent, dit Marc, et s'enfuirent tous. »

« Dès le matin, ajoute-t-il, les princes des prêtres s'étant assemblés avec les anciens et les scribes et tout le Conseil, le jugèrent et le condamnèrent à mort. Mais toute sentence capitale devait être sanctionnée par l'autorité romaine. Ils livrèrent donc Jésus au proconsul, en l'accusant d'être un perturbateur, d'avoir prêché un nouveau Royaume et de s'y être adjugé le titre de Roi. Pilate interrogea lui-même le délinquant. Jésus ne répondit rien d'abord, mais Pilate le pressa lui demandant : « Es-tu le Roi des Juifs ? » Jésus lui répondit : « Tu le dis ». Cette réponse, par laquelle il allait au-devant de sa condamnation, fut sa perte et son apothéose. Si Pilate, dit Loisy, l'eût emprisonné ou laissé s'épuiser dans une prédication mal écoutée, il ne fût jamais devenu ni le Christ ni le phare puissant d'une civilisation nouvelle, qu'a été et qu'est encore l'humble artisan de Nazareth. Cette condamnation fut d'ailleurs « juridiquement inattaquable ». L'aveu du délit fut cloué au-dessus de la tête du supplicié en langues grecque, israélite et latine.

« L'exécution suivit immédiatement la sentence. Jésus fut d'abord flagellé, comme c'était l'usage, tandis que les soldats se gaussaient de ses prétentions à la royauté et lui remettaient ironiquement les attributs, la couronne et le sceptre; après quoi il fut conduit hors de Jérusalem, au lieu des bois de justice, qui se trouvait être un plateau aride et assez élevé. Il y fut cloué en croix sur deux troncs d'arbre, et abandonné à son destin.

« Au bout de trois heures de souffrances, il mourut. Les princes des prêtres étaient là, voulant assister à son supplice.

« Il est à supposer, dit Loisy, que vers le soir les soldats

détachèrent le corps et le mirent dans quelque fosse [1], où l'on jetait pêle-mêle les restes des suppliciés; aucun des disciples n'avait assisté à la mort de Jésus, aucun ne vit traîner son corps au charnier. »

Quant à la résurrection et aux apparitions, ce sont là légendes créées par la foi et sur lesquelles les Evangiles se contredisent. Marc dit qu'un ange fit savoir aux disciples que Jésus leur apparaîtrait en Galilée, Jean et Matthieu, trouvant la distance énorme, le font apparaître à Jérusalem, le troisième jour. Luc met sa première apparition sur la route menant à Emmaüs.

La résurrection du Christ est, pour Loisy, un acquit de la tradition : « Ce fut Pierre qui obtint le premier la preuve et la certitude que réclamait la foi. Un matin, à l'aube, en pêchant dans le lac Tibériade, il vit Jésus. Déjà sans doute il avait rassemblé autour de lui les autres disciples. Il ranima de son ardeur leur foi chancelante. L'impulsion étant donnée, cette foi grandit par le besoin même qu'elle avait de se fortifier. Le Christ apparut aux onze comme il était apparu d'abord à Pierre. En un sens les visions furent un produit de la foi au Christ. Jésus mort, devait ressusciter, parce que le Christ ne pouvait pas rester captif de la mort. »

C'est à ces minces proportions que l'histoire ramène, d'après Loisy, la personne, la vie active et la fortune du Christ. Un illuminé du peuple, qui gagne à lui des pêcheurs, des publicains, des femmes et des miséreux en leur promettant le bonheur; que les pouvoirs arrêtent comme

[1] Cette fosse creusée dans le roc fut probablement l'excavation en forme de sépulcre que l'on retrouva lors des fouilles exécutées à la demande de l'impératrice Hélène, mère de Constantin le Grand. On sait que Jérusalem fut brûlée et rasée jusqu'au sol par les soldats de Titus en l'an 70. Quand le christianisme eut conquis l'Empire, on chercha à retrouver des vestiges de la passion. Le Golgotha était alors surmonté d'un temple à Vénus; on le démolit et sous ses fondements on trouva dans le roc, en forme de tombeau, une excavation.

perturbateur et mettent à mort pour avoir, eux, la paix; cela s'est vu des centaines de fois au cours de l'histoire, sans tirer à conséquence; le dernier en date de ces martyrs fut Francesco Ferrer. Pourquoi l'étonnante réussite du cas de Jésus de Nazareth ? Pourquoi ses disciples affolés après l'attaque nocturne au mont des Oliviers, fuyant jusqu'en Galilée après la mort du Maître, et retournés au modeste gagne-pain qui les faisait vivre, se sont-ils ravisés et sont-ils retournés dans Jérusalem, indifférente ou hostile, pour s'y atteler, à travers tous les périls, à l'idéal que le Christ leur avait montré ? Pourquoi le christianisme a-t-il survécu, est-il sorti de l'humble aventure du Christ ?

Est-ce son enseignement, sa morale qui auront eu cette singulière vertu ? Est-ce leur beauté, leur force, leur grandeur qui ranimeront, enthousiasmeront ses disciples et assureront le triomphe de l'idée pour laquelle Jésus est mort ? Loisy les soumet à la même froide analyse que celle qu'il a appliquée à la vie du Christ. Le résumé qu'on en donne ici, lui est emprunté presque mot à mot; on n'en change que l'ordonnance pour en montrer plus clairement l'enchaînement.

L'enseignement de Jésus se résume en un petit nombre de notions bien simples; il ne l'avait pas cherché dans les livres; cet enseignement s'était formé en lui à travers les circonstances de sa jeunesse; il coula comme de source quand l'Esprit le fit parler (qu'il soit permis de remarquer en passant que c'est la seule fois, à notre su, que l'auteur, dans son exposé, fait intervenir l'*Esprit* : c'est assez d'ailleurs pour laisser une voie ouverte).

La morale et l'enseignement du Christ, Loisy les décrit comme essentiellement enthousiastes et eschatologiques, c'est-à-dire dominés par la pensée de la fin prochaine du monde.

Le christianisme est un message de Dieu sur le prochain avenir et quand on entreprend de définir son essence, on ne trouve que l'idée du Royaume de Dieu, royaume qui est

un bien futur, conséquence et récompense de la justice acquise dans le présent. Cet avenir céleste, le Christ le conçoit comme un banquet; il parle du royaume où on se mettra à table avec les patriarches; où lui-même boira encore à la coupe du vin avec ses disciples; parce qu'il se représente le règne de Dieu comme l'état d'une société où l'on est heureux en commun.

« Mais ce royaume, il vient l'annoncer aux seuls juifs : Jésus s'est dit « Roi des juifs »; il n'a pas pensé à se dire : roi de l'humanité. Et la formule de sa condamnation fixée sur sa croix, témoigne que le cadre de sa fonction demeure national, comme celui du règne de Dieu.

« Cependant l'Evangile ne sera pas une entreprise de guerre sainte, en vue de la délivrance nationale, mais une préparation des cœurs par la justice. C'est par ce point que passera tout l'apostolat de Paul au monde gréco-romain.

« Les élus ne seront pas une assemblée de purs esprits, d'âmes immortelles, mais de vivants en chair et en os et ce n'est pas uniquement par métaphore qu'on les rerpésente réunis en un festin. Quant à la destinée qui attend les incrédules et les indifférents, Jésus ne s'est guère prononcé à cet égard et il est fort possible que sa pensée ait été assez flottante en un sujet où nulle expérience ne facilite la précision.

« Le Christ d'ailleurs concevait la fin du monde comme très proche; il l'attendait de son vivant, du vivant de ses disciples; c'est ce qui explique les avertissements multipliés de se tenir prêts, de veiller; la déclaration formelle touchant l'apparition triomphante du Messie, au cours de la génération présente.

« C'est ce caractère absolu et l'on peut ajouter chimérique de l'espérance qui explique le caractère tout aussi absolu, idéal et impraticable de la morale évangélique si on la prend dans son ensemble selon la signification originale de ses préceptes. Toute cette morale est conçue en vue de l'avènement du règne de Dieu, supposé prochain. Telle

qu'elle est exposée dans son code principal, le Discours sur la montagne, elle présente un caractère d'exigence enthousiaste qui ne s'explique que par l'attente de la catastrophe imminente. Tendre la joue gauche quand on reçoit un souflet sur la droite, laisser prendre sa tunique à qui a déjà pris le manteau, sont des actes de patience ou de générosité qu'on peut trouver méritoire chez un particulier; mais un pays où tous les gens de bien se conformeraient à ces maximes, au lieu de ressembler au royaume des cieux, serait le paradis des voleurs et des scélérats.

« La famille est à laisser comme les biens du monde; on chercherait d'ailleurs en vain dans les discours évangéliques un conseil sur l'éducation des enfants.

« Il est superflu encore de chercher dans l'Evangile une doctrine d'économie sociale et politique ou seulement un programme de conduite morale pour les existences individuelles qui doívent se dérouler, selon l'ordre de la nature, dans la suite indéfinie de l'humanité. A plus forte raison l'Evangile ignore-t-il la science et ses droits, la civilisation et ses avantages. Pour se croire autorisé à prétendre, non qu'il les recommande ou les favorise, mais qu'il ne les exclut et ne les condamne pas, il faut ne tenir aucun compte de la forme des conseils et même en négliger beaucoup le sens.

« S'affranchir de tout lien terrestre, se soustraire aux inconvénients moraux et aux embarras que crée le soin des intérêts matériels; n'avoir pas même souci des nécessités primordiales de la nature, le vêtement, le boire et le manger, s'en remettre pour tout à la providence de Dieu, après avoir tout abandonné; vivre aussi librement que les oiseaux du ciel, avec l'amour de Dieu et des hommes, la patience parmi toutes les difficultés, les épreuves et la mort, dans l'espérance du grand avènement; c'est à proprement parler toute la morale de l'Evangile.

On voit qu'en somme la vie monacale contemplative en est la réalisation la plus immédiate, la plus sincère, et on

ne peut s'étonner de voir, au cours de l'histoire, les monastères se multiplier.

Mais ce qui s'explique moins, c'est l'attrait que va exercer cette doctrine sur le monde grec si avisé, si pondéré, délicat avec une pointe de sensualité, ami des arts et de la spéculation scientifique et ouvert à la joie de vivre de la vie de ce monde. Et sur la Rome des Césars où domine l'esprit froid, pratique, résolu, ennemi du rêve et qui croit bien moins à la fin du monde et à l'avènement du royaume de Dieu, qu'à la pérennité de sa propre domination terrestre. Et non seulement cet humble juif, né du peuple, conquiert avec son Evangile héroïque et doux et sa morale inaccessible ces deux puissantes civilisations, mais encore toutes ces hordes de barbares asiatiques qui viennent pendant trois siècles se heurter à leurs frontières et en faire le siège. Les uns après les autres, ces peuples neufs abandonnent leurs prêtres et leurs dieux et se rallient au christianisme, au Dieu des vaincus.

Tout est subjugué par cet artisan nazaréen qu'on dit n'être venu que pour les brebis d'Israël. Et pour la première fois la terre est le siège d'un culte non plus local, non plus national, mais qui s'étend à cent peuples divers. C'est là le prodige que Loisy devrait expliquer. Il est de taille à le faire, souhaitons qu'il en soit d'humeur; ce ne sera ni le moins curieux, ni le moins intéressant de ses livres.

E. Cauderlier.

NOS ENQUÊTES

Moines et Prêtres d'Espagne.

En Espagne, l'entretien de l'Eglise incombe, en grande partie, à l'Etat, et cette charge ne doit pas être légère si l'on songe que l'Espagne est un pays fort pauvre, aux ressources économiques restreintes, que ses services publics

sont, vis-à-vis des autres pays d'Europe, dans une condition d'infériorité notoire, que le progrès y est fort lent à cause du manque d'argent et d'initiatives industrielles. J'ai sous les yeux le bilan de 1909, où, sur un ensemble de frais d'environ un milliard, nous rencontrons pour 41 millions 170,142 francs d' « obligaciones ecclésiasticas », distribuées de la manière suivante : personnel du culte, clergé et religieuses cloîtrées, 30,191,849 francs; culte, administration, visiteuses et infirmières des couvents, 8,861,520 francs; congrégations religieuses, 98,042 francs; frais divers de constructions et réparations, 879,080 francs.

Mais en dehors de ces 41 millions, qui sont inscrits au bilan du ministère de la Justice, d'autres sommes figurent dans les inventaires de différents ministères. Nous notons dans celui des Etrangers 3,600,000 francs de frais de missions, représentations auprès du Vatican, etc.; dans celui de la Guerre, 2,070,000 francs pour les aumôniers militaires, culte, etc.. Dans le bilan de l'Instruction publique, une somme spéciale est affectée à 54 aumôniers d'écoles et de collèges, sans compter les appointements que reçoivent de nombreux prêtres, professeurs de religion dans les écoles. En résumé, les frais annuels de l'Etat pour l'entretien du culte dépassent 50 millions, tandis que le bilan de l'instruction publique en dispose à peine de 42. Il y a lieu d'ajouter, en outre, à ces dépenses, ce que l'Etat perd grâce à l'exemption d'impôts dont jouit la propriété ecclésiastique.

Du reste, l'Etat ne contribue que pour une faible part aux ressources qu'a su se procurer l'Eglise à l'intérieur du pays. Sans parler des couvents, dont nous nous occuperons tout à l'heure, on peut évaluer, à peu près, à 500 millions de francs les rentes totales annuelles de l'Eglise; elles dépassent, en tout cas, et sans l'ombre d'un doute, 300 millions. A la suite de la conversion des biens ecclésiastiques, effectuée il y a une cinquantaine d'années, il est resté à la disposition du clergé 50 millions de francs qui rapportent, sans imposition et au 3 %, un million et demi. Les biens

appartenant aux quatre ordres militaires de Calatrava, Alcantara, Montesa et Santiago qui, grâce à une disposition spéciale du Concordat, ont été laissés au clergé et libérés de toute taxe, lui procurent à eux seuls environ 16 millions par an de rendement. Une somme obligatoire de 819,000 francs est inscrite dans tous les bilans municipaux et provinciaux pour les frais du culte, et, à cette somme, il sied d'ajouter les débours facultatifs qui peuvent être trois fois plus considérables. Les profits du clergé, à l'occasion des naissances, mariages et morts, se chiffrent, annuellement, par huit millions et demi de francs, et constituent un profit assuré, car l'Etat lui-même en garantit le paiement. Ce dernier veille également au recouvrement des taxes ecclésiastiques spéciales (« aranceles » de paroisse) dont le chiffre est fixé, pour chaque diocèse, par le clergé, d'accord avec le fisc. Enfin, il ne faut point négliger les « oblatas », offres en marchandises, « voluntarias en principio, pasaron a ser costumbres laudables y... fueron declaradas por la Iglesia obligatorias »!!

Il existe, dans différents diocèses, des caisses ecclésiastiques, administrés par les évêques sans que ces derniers soient tenus d'en rendre compte à qui que ce soit, et qui sont alimentées par certains afflux de fonds à l'occasion des vacations, des bénéfices, etc. Les sommes déposées dans ces caisses s'élèvent annuellement, et pour le moins, à 300 millions [1] qui, étant pour la plus grande part placés dans des entreprises industrielles, rapportent, par conséquent, plus de 12 millions d'intérêts. Les profits annuels des biens ecclésiastiques, exempts d'impôts, s'élèvent donc, au minimum, à 12 millions. On pourrait mentionner d'autres profits, comme ceux qui proviennent d'indults spéciaux. Pourtant toutes ces sommes, aisément calculables par avance, ne représentent que la moindre partie des ressources dont s'alimente l'Eglise. Les plus considérables sont constituées

[1] D'aucuns prétendent 590 millions.

par les contributions des fidèles, bien qu'en cette matière les calculs ne peuvent qu'être approximatifs. Il existe, en Espagne, 18,000 paroisses et 32,000 prêtres. En calculant au plus près, et en estimant à 600 francs les profits annuels de chaque prêtre (aumônes de messe) et à 5,000 francs ceux de chaque paroisse, il nous reste encore 110 millions à ajouter chaque année aux rentrées de l'Eglise.

On pourrait encore y ajouter les bilans d'environ 18,000 confréries et d'une foule d'associations pieuses de toutes natures qui s'entretiennent grâce aux contributions fixes de leurs membres, aux intérêts du patrimoine provenant de la munificence publique, à des cadeaux extraordinaires, des legs testamentaires, etc., etc., et qui augmenteraient de plusieurs millions les chiffres ci-dessus indiqués.

Tout cet argent n'est pas, tant s'en faut, partagé proportionnellement entre les membres du clergé. Enorme est la différence de traitement entre les hauts dignitaires ecclésiastiques et l'humble porteur de soutane, et les évêques, en particulier, touchent de l'Etat des appointements variant des 40,000 francs annuels de l'archevêque-primat de Tolède aux 17,500 de certains monseigneurs de moindre importance; la moyenne est de 25,000 francs par an. Mais cette somme doit être plus que triplée, grâce à quantité d'autres droits et profits de différentes natures dont jouissent les menses épiscopales. Le plus souvent, les évêques accumulent des fortunes colossales, qu'ils lèguent à leurs héritiers naturels. Le cardinal Moreno, archevêque de Tolède, laissa 5 millions; le cardinal Pujo, son successeur, 6 millions; le cardinal Menescillo laissa, en 1897, 13 millions à une fille naturelle, mais pas une « peseta » pour son âme. Les chanoines des cathédrales sont aussi fort bien payés et touchent une moyenne de 5,000 francs par an, ainsi que les curés des grandes villes, qui feraient cependant de meilleures affaires s'ils n'avaient à subir la concurrence des congrégations religieuses.

Il serait intéressant de connaître avec exactitude les en-

trées de la nonciature pontificale de Madrid et de calculer combien d'argent espagnol est expédié annuellement à Rome. Le Vatican est un des plus riches propriétaires de l'Espagne et en reçoit fréquemment des legs; les biens du Saint-Siège sont administrés par le marquis Di Cuba. A Madrid, notamment, beaucoup de palais appartiennent au Vatican, et à chaque instant l'aristocratie et la haute bourgeoisie cléricale réclament des bénédictions apostoliques, particulièrement à l'article de la mort. La demande est presque toujours accompagnée d'une grasse offrande. On prétend que, pendant l'année jubilaire de Léon XIII, en 1888, il a été recueilli en Espagne 40 millions de francs pour le Saint-Siège. Dans les rentrées ordinaires de ce dernier, qui dépassent 60 millions, l'Espagne figure pour au moins un tiers, et cette autre colossale administration qui s'appelle la fabrique de St-Pierre est, en grande partie, alimentée également par des contributions espagnoles, placées sous la tutelle du Concordat. L'Espagne expédie aussi au Saint-Père des sommes considérables touchées pour des bulles, dispenses de toutes sortes, titres nobiliaires, etc., aussi Rome considère-t-elle, à bon droit, l'Espagne comme sa plus riche province. Amère ironie, quand on songe qu'il s'agit du plus arriéré, du plus pauvre de tous les grands pays d'Europe!

En Espagne, les religieux sont à la fois plus nombreux et plus actifs que le clergé séculier. Grâce aux richesses amassées, aux exemptions fiscales et à leurs initiatives financières, profitant, d'autre part, des privilèges dont ils jouissent et de la faveur des dévots, les moines représentent un réel obstacle au développement économique du pays. C'est cette « concurrence déloyale » et ce monopole des ressources du travail qui provoquèrent les troubles fameux de Barcelone. On peut dire qu'il existe entre le peuple et les couvents un état de guerre permanent. A Barcelone, ces derniers regorgent d'armes et bien des moines, après le plain-chant et la messe, s'exercent au tir au fusil et au revolver.

On ne compte pas moins de 60,000 religieux en Espagne; d'autres disent 80 à 100,000; les ecclésiastiques avouent un nombre de 52,000 moines, disséminés en 3,200 couvents. Les femmes forment les $^3/_5$ de la totalité.

Le ministère Moret avait établi là-dessus une statistique très exacte, mais l'édition fut détruite, de crainte qu'elle ne fît scandale. Madrid, ville, y figurait avec 44 couvents d'hommes et 99 de femmes; Barcelone avec 28 couvents d'hommes et 124 de femmes; Séville 50 couvents de femmes et le tiers d'hommes, etc.

Le recrutement monastique se fait surtout par l'intermédiaire des écoles conventuelles, qui font victorieusement concurrence aux écoles de l'Etat.

A Madrid, tous les ordres sont confondus sous la même appellation de « frailes », mais les jésuites, qui sont les vrais dominateurs du pays, sont classés à part. Leur banquier est M. Urgruio, le plus grand financier de la cité, et ils possèdent plusieurs millions versés dans toutes sortes d'entreprises industrielles : navigation, chemins de fer, tramways, etc.; les plus somptueux palais de la rue de Alcalà, la plus élégante de Madrid, sont leur propriété. On se souvient encore, en Espagne, d'un énorme héritage d'environ 50 millions qui, il y a une quinzaine d'années, tomba entre les mains des jésuites, tandis que l'héritier naturel, le dernier des Paskana, mourait, dit-on, misérablement dans un logis de rencontre.

Un grand nombre de couvents s'occupent d'instruction professionnelle. Les frères de la Doctrine chrétienne possèdent des typographies importantes. Quelques maisons religieuses fabriquent du chocolat et des liqueurs, parfois aussi des pâtes alimentaires, des savons, de l'encre, des parfums, etc.; certaines possèdent des moulins et des usines électriques, et d'autres s'occupent de la vente de produits agricoles. Toute la librairie et la presse religieuses se trouvent entre les mains des moines et les maisons de femmes fournissent au marché force travaux féminins, vendus soit

directement, (la clientèle se recrutant le plus souvent dans la haute aristocratie) soit livrés à l'expédition.

Le commerce et l'industrie libres[1] protestent à grands cris contre cette concurrence et le peuple espagnol se verra, un jour ou l'autre, forcé de trouver quelque combinaison pour se débarrasser de cet incube. L'institut monastique, grâce au triple privilège social, juridique et fiscal dont il jouit, opprime non seulement les vivants, soit qu'il les encercle dans ses spires de fer, soit qu'il les harcèle, mais domine encore les morts. Les cloîtres féminins ont, en effet, le droit d'ensevelir leurs membres en d'inaccessibles enclos, même en cas de maladie contagieuse. Et c'est ainsi que la communauté et la maison religieuse engloutissent à tout jamais les individus.

Romolo Murri.

DOCUMENTS

Un mémoire du cardinal Mathieu pour les professions libérales des prêtres et contre le célibat.

En 1904, le cardinal Mathieu avait rédigé et communiqué au pape un mémoire confidentiel par lequel il proposait au chef de l'Eglise d'apporter aux règles de la discipline des prêtres des modifications importantes. Dans ce document, dont nous ne sommes pas à même de contrôler l'authenticité, il ne demandait rien de moins que d'auto-

[1] Dans une note adressée au Ministre du Commerce par le président du « Circulo de la Union Mercantil é Industrial » de Madrid, on lit le passage suivant :

« No nos dominan en esta aspiración propósitos sectarios. Respetuosos con todas las creencias y con todas las manifestaciones de la actividad humana, seria indigno entablar una lucha de clases ó de castas por prejuicios sistematicos; lo que hay es que lo instituto monastico, separándose de su verdadera misión, lo han invadido toto, contra el espíritu y la letra de los canones sagrados y de las leyes temporales, y

riser les ecclésiastiques à exercer certaines professions et à se marier. La *Nouvelle Revue* publie ce mémoire que lui a communiqué M. Pierre Harispe.

Le cardinal commence par brosser un tableau assez sombre de la situation de l'Eglise catholique, « combattue dans son influence régénératrice et sociale par le mensonge et la calomnie », atteinte dans ses sources vives par les difficultés que rencontre le recrutement du clergé, la jeune génération sacerdotale « réduite à l'impuissance par l'absence totale de ressources, par l'indifférence des populations et surtout par l'action constante de l'instituteur ». Assurément le cardinal Mathieu compte sur le succès final de l'Eglise par les moyens surnaturels; mais il ne fait pas fi des moyens humains, et il se permet d'en soumettre quelques-uns à l'approbation du pape. Si le chef de l'Eglise hésitait, n'aurait-il pas l'exemple d' « illustres prédécesseurs de saine et auguste mémoire » qui ont modifié la discipline ecclésiastique « suivant les besoins de chaque époque et conformément à ses besoins » ?

« Au prêtre sans ressources, précise le cardinal, il faut permettre l'exercice de carrières nobles qui cadrent avec ses fonctions sacrées, des carrières qui, tout en lui créant des ressources nouvelles, grandiront son influence sur les peuples, et absorberont son activité intellectuelle dans l'exercice d'une charité plus grande et d'une foi plus sincère et plus active. »

Quelles seraient ces carrières ? La carrière médicale, celle du barreau et celle de vétérinaire, répond-il.

Le prêtre médecin ? Pourquoi pas ? « Quand Jésus pas-

que se impone la necesitad de poner coto á esa « extension monacal » ; por consideración y respeto á la demas clases sociales, que son el nervio del Estado y del pais. Sostener competencia con quien vive gratis en la casa que ocupa, que no paga aduanas, ni mano de obra, ni contribucion industrial, es ir derechamente á una ruina cierta y sigura.

La asociación religiosa tiene el privilegio de gozar de todos estos beneficios, y no es posible la lucha en condiciones tan desiguales ».

sait parmi les hommes, il les consolait et les guérissait. » Ce souvenir serait déjà un argument. Le cardinal Mathieu en donne d'autres; celui-ci est plus direct : « Quel bien ne ferait pas un curé dans une paroisse dont il visiterait et guérirait les malades! On est vite de l'avis et du sentiment de celui qui, par sa science, guérit une blessure, réduit les maux physiques, vainc et repousse la mort elle-même. »

Il en sera de même du prêtre qui donnera ses soins aux animaux, qui sauvera une vache, un troupeau, et du même coup la fortune du paysan. Il en sera de même du prêtre qui se fera l'avocat-conseil et le défenseur des faibles et des petits, mettra fin aux contestations les plus acharnées et remplira sous cette forme « sa mission de messager de la paix ». Le prêtre y gagnera des ressources, une influence plus grandes, l'estime publique; et tandis qu'il accomplira ces fonctions de charité il n'aura plus le temps des « visites oiseuses », des « lectures malsaines »; et appuyant sur l'argument susceptible de toucher le pape, le cardinal Mathieu prédit qu' « il n'y aura plus alors ni modernisme ni hérésie nouvelle ».

Ce n'est pas tout. Le cardinal Mathieu aborde la question la plus délicate, celle du célibat ecclésiastique.

« N'est-il pas temps, demande-t-il, de montrer aux peuples que le mariage est chose si sainte, si élevée, si noble, qu'elle va de pair avec le sacerdoce et qu'elle ne lui répugne pas ? »

On se plaint de la crise du recrutement. N'appartient-il pas au prêtre, interroge le cardinal, « d'assurer la famille lévitique et de donner à l'Eglise de nouveaux prêtres » ?

La femme serait pour le prêtre d'un double secours. Elle lui apporterait une dot qui le mettrait à l'abri de la pauvreté; elle serait une aide dans son apostolat.

Le cardinal Mathieu sait que sa thèse se heurtera à des résistances. Aussi n'insiste-t-il pas pour que soit abolie tout d'un coup la loi du célibat; mais ne pourrait-on pas introduire peu à peu dans l'Eglise d'Occident la tolérance qui est admise dans celle d'Orient ?

« La loi ecclésiastique du célibat, écrit-il, telle qu'elle est appliquée dans l'Eglise catholique, a, du moins en apparence, un côté odieux et qui scandalise, c'est l'opposition systématique de la Sacrée Pénitencerie à relever le prêtre de ses engagements et à l'absoudre du mariage, pour le réhabiliter, si ce n'est dans ses fonctions sacerdotales, du moins dans sa vie de chrétien et ses devoirs de père.

« Le prêtre est absous de tous les crimes, même contre nature, excepté du mariage selon l'ordre de la nature.

« La loi humaine, en apparence du moins, l'emporte ici sur la loi divine. Le prêtre est absous quand il forfait aux lois contre nature et divines, mais nul confesseur ne peut l'absoudre s'il forfait à la loi ecclésiastique et humaine du célibat. »

Tel est en substance cet intéressant et curieux mémoire où le cardinal Mathieu n'avait voulu, disait-il, qu'appeler l'attention du pape « sur les moyens d'action et d'influence qui rendraient au prêtre sa mission plus étendue et plus fructueuse, donneraient à sa foi plus de sécurité dans l'exercice de la bienfaisance, l'éloigneraient des funestes conséquences du doute et de l'hérésie et lui assureraient les ressources nécessaires à son existence. ».

On s'est aperçu d'ailleurs, à cette lecture, que quelques-unes des questions soulevées par lui étaient depuis longtemps déjà l'objet des préoccupations et des controverses du clergé [1].

(*Le Temps,* 19 décembre 1911.)

[1] En dépit du caractère sérieux de la *Nouvelle Revue* et du *Temps* qui communiquent ce document, nous ne l'insérons que sous toutes réserves, n'ayant pas encore reçu confirmation de son authenticité.

(N. d. R.)

CHRONIQUE INTERNATIONALE

Un « Motu proprio » qui a perdu son adresse. — Il s'agit du *motu proprio* « Quantavis diligentia », daté du 9 novembre 1911 et publié dans les « Acta Apostolicæ Sedis » du 12 novembre, concernant le privilège du for des ecclésiastiques. En voici, tout d'abord, le texte complet :

« Quelque soin qu'on apporte à formuler les lois, on ne peut toujours prévenir tous les doutes qui peuvent surgir de leur interprétation habile. Il arrive que les juristes, après avoir scruté le sens et la portée de la loi, diffèrent tellement d'avis, qu'il est impossible de fixer autrement que par une déclaration authentique ce qui a été réglé par la loi.

C'est le cas qui s'est présenté après la promulgation de la constitution *Apostolicæ Sedis,* qui limite les censures *latæ sententiæ.* En effet, une grave controverse divise les commentateurs de cette constitution : elle a trait au chapitre VII; le terme *cogentes* désigne-t-il seulement les législateurs et personnages publics, ou encore les personnes privées qui, par une citation ou une action, *forcent* le juge laïque à appeler un clerc à son tribunal ?

Le sens de ce chapitre a été plus d'uns fois déclaré par la Congrégation du Saint-Office. Cependant, en ces temps d'iniquité, où il n'est plus tenu compte de l'immunité ecclésiastique, où l'on voit non seulement des clercs et des prêtres, mais encore des évêques et même des cardinaux de la sainte Eglise romaine, traînés devant les tribunaux laïques, pour retenir dans leur devoir par la sévérité des sanctions ceux que la gravité de la faute ne détourne pas de ce sacrilège criminel, de Notre propre mouvement Nous statuons et édictons ce qui suit :

Toute personne privée, laïque ou ecclésiastique, homme ou femme, qui cite et force à comparaître, sans autorisation du pouvoir ecclésiastique, n'importe quelle personne ecclésiastique devant les tribunaux laïques, au civil ou au criminel, encourt l'excommunication *latæ sententiæ,* spécialement réservée au Pontife romain.

Nous voulons que soit confirmé et ratifié ce qui est établi par la lettre présente, nonobstant toutes les prescriptions contraires.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 9 octobre 1911, neuvième année de Notre pontificat. »

PIE X, PAPE.

Si habitués que nous soyons aux extravagances de Pie X, cette fois-ci il dépasse décidément toutes les bornes. Le but de son pontificat, est, comme il le prétend, la « restauration de toutes les choses dans le Christ », mais il a beau faire, il nous est impossible de distinguer dans l'esprit et dans tout l'enseignement du Maître galiléen, le moindre prétexte à la revendication absurde de l'immunité des prêtres. Soustraire ces derniers aux tribunaux ordinaires de sa propre nation c'est détruire le principe fondamental du droit moderne : l'égalité de tous les citoyens devant la loi. C'est retourner d'emblée en plein moyen âge, aux époques de théocratie, aux périodes des privilèges de castes. C'est créer un Etat dans l'Etat. Ce *motu proprio* est donc nul, légalement parlant, car un article spécial de toutes les nations civilisées interdit péremptoirement toute prescription contraire au code des lois nationales. C'est un défi jeté au pouvoir civil et à la démocratie, bien plus, c'est une insulte à la dignité humaine. Car il n'est pas un prêtre se respectant qui puisse admettre, en sa faveur, une situation privilégiée qui le soustraie aussi lâchement aux responsabilités de ses actes. En dehors du domaine propre à la religion, les ecclésiastiques sont des citoyens jouissant des mêmes droits et soumis aux mêmes devoirs que tous les autres et ce qu'ils réclament, c'est le droit commun et non des privilèges. Amère ironie, d'ailleurs, que ces privilèges! Au moment même où l'Eglise méconnaît les revendications légitimes du clergé à une plus grande liberté de conscience, à une instruction plus soucieuse des résultats scientifiques, à une éducation plus respectueuse de la dignité personnelle, l'Eglise ne trouve rien de mieux à faire qu'à dissimuler, cas échéant, leurs fautes et couvrir leur culpabilité. Car chacun sait, et nous pourrions citer mille exemples à l'appui, qu'où l'Eglise décide en dernier ressort, dans les litiges entre prêtres et laïques, la lumière reste sous le boisseau, et qu'elle finit toujours par étouffer le scandale. Ce n'est pas, en effet, pour leur dignité à eux propre que l'Eglise revendique l'immunité des prêtres, mais sim-

plement, qu'on nous en pardonne l'expression, pour conserver la possibilité de laver en famille son linge sale et pour que les simples en esprit puissent continuer à croire à sa pureté. La protestation de Pie X contre « l'iniquité des temps » pourrait se comprendre si la magistrature se montrait injuste envers le clergé, mais il est plus aisé de prouver la partialité des juges envers les prêtres que le contraire.

Le *motu proprio* actuel ne fait, au fond, que réexhumer, élargir et confirmer le chapitre VII de la bulle *Apostolicæ Sedis*, du 12 octobre 1869. D'après cette bulle de Pie IX, l' « Excommunicatio latæ sententiæ speciali modo Romano Pontifici reservata » frappait tous ceux qui forçaient *(cogentes)* les juges laïques à faire paraître les ecclésiastiques devant les tribunaux. La menace était donc dirigée contre les autorités qui, par des mesures législatives, portaient atteinte au privilège du for des ecclésiastiques. Toute personne privée, trainant les prêtres devant les tribunaux, était aussi frappée d'excommunication. En 1886, le Saint-Office avait répondu négativement. Grâce à un « pieux mensonge », Pie X dans son *motu proprio*, laisse croire que le Saint-Office a constamment affirmé le contraire : *quid valeret quidem hoc caput, semel atque iterum Congregatio Sancti Officii declaravit.* Quoiqu'il en soit, quiconque aujourd'hui, soit homme soit femme, cite sans autorisation de l'évêque, un prêtre devant les tribunaux, même si celui-ci l'a volé, diffamé ou a abusé de ses enfants, est, par ce fait même, excommunié.

Quant à notre *motu proprio*, c'est la montagne qui a accouché d'une souris, — et d'une souris mort-née! L'Allemagne protesta contre le cadeau; les catholiques eux-mêmes en furent embarrassés, comprenant le parti que leurs adversaires pourraient en tirer à l'occasion des élections imminentes du *Reichstag*. On chercha, de toutes parts, à atténuer la portée du décret papal et à en démontrer l'inapplicabilité aux pays de langue allemande. Mgr F. Heiner, éditeur de la *Sacra Rota* et qui demeure à Rome, un des plus fameux canonistes de notre temps, soutint, dans un article de la *Kölnische Volkszeitung* du 27 novembre, la thèse que le *motu proprio* ne visait ni l'Autriche ni l'Allemagne. L'Autriche, parceque le concordat de 1855 y avait aboli le *privilegium fori*, — comme c'était du reste le cas en Bavière, grâce aux concordats de 1818 et 1821, — l'Allemagne, parceque le privilège du for y

avait été aboli grâce à un droit consuétudinaire contraire pour lequel il y avait prescription. Tandis qu'un catholique, un prêtre, s'efforçait de montrer l'inapplicabilité du nouveau décret à l'Allemagne, un anonyme, *Canonista*, protestant, s'inscrivait, dans la *Kölnische Zeitung* du 8 décembre, contre la thèse de Mgr Heiner, affirmant que le *privilegium fori* ne pouvait tomber en désuétude, étant en rapport intime avec le droit divin, qui est la source originaire du droit ecclésiastique. En effet, la 30[me] proposition du *Syllabus* de Pie IX condamne l'opinion d'après laquelle l'immunité de l'Eglise et des ecclésiastiques dérive du droit administratif. Mgr Steiner répondit, dans la *Kölnische Volkszeitung,* par une fort spirituelle invention, digne du plus subtil scolastique. Il soutint que le *Syllabus* condamne l'attribution à une origine *uniquement* administrative, non par des immunités particulières, mais bien du principe de l'immunité lui-même fondé sur un motif psychologique, c'est-à-dire sur le sentiment naturel du respect envers les choses religieuses. Un principe juridique qui se base sur un motif psychologiquə ne peut, certes, exister que dans l'imagination de Mgr Heiner! Chacun sait que *privilegium fori* a une base purement juridique, c'est-à-dire la conception de l'Eglise comme société *parfaite* et, par conséquent, munie du pouvoir de *juridiction.* La thèse de Mgr Steiner a été combattue dans le *Tag* du 7 décembre par un catholique, le D[r] Treibs, professeur de droit canon à l'Université de Breslau. Ce dernier soutint qne le décret de 1886, sanctionné par Léon XIII, parle uniquement de l'abolition du privilège du for faite par les « souverains pontifes ». Le privilège de l'immunité ecclésiastique peut donc être supprimé par le Pape seulement, et non par une loi contraire. Il reste, par conséquent, en vigueur dans toute l'Allemagne, la Bavière exceptée. Mais les gouvernements allemands eux-mêmes, s'émurent des conséquences désastreuses que pouvait avoir le nouveau décret et, comme pour l'encyclique borroméenne, ils ne manquèrent point de faire leurs remontrances au Vatican.

Déjà l'interpellation suivante avait été présentée à la Deuxième Chambre de Saxe dans la séance du 12 décembre : « Quelles mesures le gouvernement pense-t-il prendre afin de sauvegarder l'école de Saxe des effets du serment antimoderniste et quelle attitude pense-t-il assumer vis-à-vis du récent *motu proprio* papal? » Le député Nitzschke, en développant cette interpellation, affirma,

entre autres, que les gouvernements allemands devaient prétendre du Pape qu'il déclarât l'invalidité du nouveau décret pour l'Allemagne et que le gouvernement de Saxe devait prendre l'initiative de cette affaire. Le ministre des cultes, Beck, déclara, dans sa réponse, que le décret du Pape était en contradiction avec les paragraphes 13 et 14 de la loi judiciaire, d'après laquelle toutes les contestations juridiques entre citoyens sont justiciables des tribunaux ordinaires. Il était également en contradiction avec le paragraphe 48 de la constitution, d'après lequel aucun sujet ne peut se soustraire à ses juges ordinaires. Le gouvernement se trouvait dans l'impossibilité de sanctionner le *motu proprio,* qui ne pouvait, par conséquent, être promulgué et appliqué par les autorites ecclésiastiques. Le *motu proprio* était donc inapplicable en Allemagne.

Une interpellation analogue fut présentée au ministère des cultes de Baden, dans la séance du 13 décembre de la commission du budget de la deuxième Chambre badoise. Le ministre Böhn déplora un décret qui venait troubler la paix confessionnelle. Le décret papal était, certes, en contradiction avec le droit de l'Etat, mais puisqu'il n'était pas applicable à l'Allemagne, il était inutile d'insister. En tout cas, l'Etat badois était décidé à repousser énergiquement tout attentat à son autorité.

Le Dr Kopf, député de Fribourg-en-Brisgau et appartenant au Centre catholique, déclara ouvertement que « son parti eût bien préféré que ce privilège du for ne fût pas rétabli ».

Enfin, le 14 décembre, le *Wolff Bureau* publiait la note suivante :

« Après la publication du *motu proprio* « *Quanta vis* », le ministre de Prusse auprès du Saint-Siège, M. de Muehlberg, fut chargé de demander à ce dernier si le décret pontifical s'étendait aussi à l'Allemagne.

« Le cardinal secrétaire d'Etat, Merry del Val, répondit que le *motu proprio* ne regardait point ce pays. Après cette declaration du Saint-Siège, le gouvernement n'a plus aucun motif de s'occuper de cette question. »

L'*Osservatore Romano,* organe officiel du Vatican, en publiant cette note, faisait les déclarations suivantes :

« A propos de ce télégramme, nous sommes autorisés à déclarer qu'après la publication du *motu proprio* « *Quantavis diligentia* » M. de Muehlberg, ministre de Prusse auprès du Saint-Siège, a de-

mandé, au nom de son gouvernement, quel était l'avis du Vatican au sujet de l'article de Mgr Heiner. Le cardinal secrétaire d'Etat a déclaré que les principes du droit canonique, exposés dans l'article de Mgr Heiner, au sujet du *Motu proprio* « *Quantavis diligentia* » et au sujet de la dérogation au *privilegium fori* par le droit coutumier, sont conformes au droit canonique de l'Eglise. Par conséquent, le susdit *motu proprio* n'est pas applicable en Allemagne ». C'est une reculade sur toute la ligne ! Ce décret qui concernait toute l'Eglise n'est pas valable pour l'Allemagne, comme l'encyclique *Editæ sæpe Dei,* comme le serment antimoderniste. Il y aura donc un droit ecclésiastique pour l'Allemagne et un autre pour le reste du monde ! Ou bien ces divers décrets papaux sont opportuns et nécessaires et alors défendez-les avec un peu plus de courage, Messieurs du Vatican, ou bien ils sont ineptes, comme c'est probable, et alors réfléchissez-y à deux fois avant de les lancer ! A quoi sert une diplomatie qu'on n'emploie pas même à s'informer par avance de l'accueil que les gouvernements feront aux écrits du Pape ? Être malfaisant, c'est déjà beaucoup, mais être grotesque, c'est trop ! Donc, le *motu proprio* n'est pas applicable à l'Allemagne et à l'Autriche ; que firent les autres pays ?

Pour ce qui concerne la Suisse, le chanoine Meyenberg, de Lucerne avait, dans la *Kirchenzeitung* soutenu, en substance, la même thèse que Mgr Heiner. Il avançait que l'autorisation d'appeler un prêtre en justice pouvait être donnée soit de façon expresse, par une convention, soit tacitement par la coutume, que cette permission tacite existait déjà en Suisse, et que, par conséquent, le *motu proprio* n'était pas applicable en ce pays. L'article de M. Meyenberg lui attira les foudres de la « Correspondance de Rome » qui dénonçait ce « minimalisme romain » cherchant toujours « dans la pratique, à réduire au minimum les liens existants entre le Pape et le peuple catholique ». « Ces braves gens qui ne savent ce qu'ils font », ajoutait la « Correspondance » sont encore « plus dangereux pour l'Eglise que les Tyrrell, les Loisy et les Murri », car ils « préparent la révolution, en compromettant d'un cœur léger l'autorité, l'organisation de l'Eglise et l'existence du catholicisme ». Meyenberg, plus à craindre que les Tyrrell, les Loisy et les Murri, (oh ! que l'ineffable inquisiteur de Fribourg, Gaspar Decurtins, doit s'en frotter les mains !) pour avoir défendu les conclusions soutenues par Mgr Heiner et approuvées par le Vatican lui-même, voilà

qui n'est pas banal ! Vrai, le spectacle à nous offert par la sainte Eglise officielle et orthodoxe est impayable !

Le jésuite A. Vermeersch envoie, à la *Gazette de Liège* du 29 novembre, les déclarations suivantes pour ce qui concerne la Belgique.

« L'acte pontifical ne concerne aucune action publique; il ne vise que les particuliers. Il n'atteint pas non plus tous les litiges mais ceux-là seulement qui obligeraient un ecclésiastique à comparaître personnellement comme défendeur ou inculpé..... Il s'ensuit que le champ d'application du « motu proprio » est fort exigu en Belgique. Les poursuites criminelles sont toujours l'œuvre du ministère public ; les actions civiles se déroulent entre avoués. Comme tombant sous le coup du « Motu proprio » nous n'apercevons que la plainte en diffamation (art. 450 C. Pén.) et la citation directe permise à la partie civile en matière correctionnelle (art. 182 C. d'Inst crim.).

Pour aucun des deux cas nous ne saurions alléguer d'exemple dans notre pays. On peut donc dire, en somme, que rien n'y est changé ». Tout commentaire gâterait l'impression délicieuse de ce désinvolte petit discours. Une autre feuille cléricale, le *Patriote* de Bruxelles (11 décembre), après avoir fait mention de la thèse soutenue par Mgr Heiner, ajoute : « L'éminent canoniste maintient, d'accord avec d'autres savants qu'il cite, les conclusions dont le « Patriote » a mentionné la substance, c'est-à-dire que le « Motu proprio » ne change rien à la situation du clergé vis-à-vis de la justice publique dans les pays concordataires ou assimilables à ces pays — dont la Belgique, à coup sûr ».

La très catholique population de l'Irlande n'a pas fait au *motu proprio* un accueil moins hostile que les autres. D'après une correspondance de Dublin à la « Morning Post », les catholiques ne se sont pas gênés d'exprimer tout haut leur regret du récent exploit de Pie X et ont assuré qu'à l'occasion il ne craindrait pas de traîner lui-même des ecclésiastiques devant les tribunaux. Les journaux ont annoncé, en outre, que les autorités civiles de l'Irlande allaient prendre des mesures contre le dit *motu proprio*.

Mettons donc à part la Belgique, la Suisse, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Mais, de grâce, qu'on nous indique les pays auxquels le *motu proprio* est applicable? Mgr Heiner n'hésite pas à proclamer, dans son premier article, que le *motu proprio* vise particulièrement l'Italie et il accuse l'Etat italien « de

laisser sans défense le clergé, même des cardinaux et des évêques, contre les anticléricaux et autres courants hostiles ». Il dit qu'il est naturel, par conséquent, que l'autorité ecclésiastique tente de protéger les droits du clergé et il ajoute : « Celui qui connaît l'état des choses, en Italie, se rend compte du bien-fondé du *motu proprio*. On pourrait croire, sur la foi de ces lignes, que les lois italiennes ne protègent pas le prêtre au même titre et dans la même mesure que tout autre citoyen et que, par ce fait, il soit nécessaire de le soustraire à la justice; pas n'est besoin d'insister sur d'aussi flagrants mensonges! Quoiqu'il en soit, le Saint-Siège a admis la thèse de Mgr Heiner, d'après laquelle le droit coutumier suffit pour abolir le privilège du for. Ce même prélat soutient, dans un second article, que 40 ans suffisent pour la prescription. Or, pour ce qui concerne l'Italie, le for ecclésiastique est aboli, dans le Piémont, depuis 61 ans, et dans le reste du pays depuis différentes époques, mais nulle part inférieures à 41 ans. En dépit de Mgr Heiner, ce n'est donc pas l'Italie que vise le *motu proprio*. Pourtant, la loi est là, bellement parachevée, qui donc sera assez zélé pour trouvé un pays disposé à l'appliquer? Qu'il veuille bien, au plus tôt, envoyer son adresse au Vatican !

Les péripéties d'un « motu proprio. » — L'abondance des matières ne nous a pas permis, jusqu'ici, de parler en détail d'un *motu proprio* papal, qui restera, dans les annales du pontificat de Pie X, non moins fameux que le serment antimoderniste ou la communion à 7 ans.

Nous avons nommé le *motu proprio* « Supremi disciplinæ » concernant la suppression ou translation de quelques fêtes religieuses. Daté du 2 juillet 1911 et publié par l'*Osservatore Romano* dans son numéro du 13 juillet, ce *motu proprio* édictait, en substance, que le précepte ecclésiastique d'assister à la S. Messe et de s'abstenir des œuvres serviles, restait en vigueur seulement pour les dimanches, les fêtes de la Nativité, Circoncision, Epiphanie, Ascension de N.-S. Jésus-Christ, de l'Immaculée Conception, de l'Assomption de Marie, Très Sainte Mère de Dieu, des SS. Apôtres Pierre et Paul et pour la Toussaint. Toutes les autres fêtes, y compris celles du patron local, étaient abolies.

Cette réforme, grâce à laquelle ses promulgateurs espéraient se concilier la bienveillance de tous, capitalistes et ouvriers, croyants

et incrédules, ne contenta, bien entendu, personne. Les âmes pieuses furent navrées de cet attentat à la coutume religieuse. Jadis la réduction des fêtes, opérées en France sous le Pontificat de Pie VII, à la suite du Concordat, avait même donné lieu à un schisme, celui de la Petite Eglise dont les adeptes continuèrent à célébrer et à chômer les fêtes abolies, ne reconnaissant pas au Pape le droit et le pouvoir de les supprimer. Ces jours-ci, les protestations des bonnes gens ne furent pas moins vives, tant et si bien que le Vatican dut, petit à petit, remanier un décret qui faisait force de loi pour toute l'Eglise et qui lui avait paru une merveille de sagesse et de sagacité. Ce fut la hiérarchie elle-même, dans les pays catholiques où le peuple prend encore au sérieux les décrets de Rome, c'est-à-dire, en Allemagne, en Autriche et en Suisse, qui lui opposa la fin de non-recevoir la plus absolue.

La presse catholique bavaroise déclara que le *motu proprio* ne regardait point la Bavière qui n'a point de centres industriels assez importants pouvant justifier les nouvelles dispositions du Vatican !

L'évêque de Ratisbonne publia un décret où il déclarait que, conformément à la constitution, tout nouveau réglement des jours de fêtes ecclésiastiques, en tant qu'ils présentaient un caractère public, ne pouvait être pris en considération sans entente préalable avec les autorités civiles. Par conséquent, le *motu proprio* restait lettre morte, et l'évêque de Ratisbonne priait ses curés de ne rien innover avant que les évêques n'eussent définitivement réglé la question.

D'autre part, tous les évêques bavarois adressèrent au Pape, par l'entremise du Nonce apostolique, Mgr Frühwirth, une supplique le priant, vu les circonstances locales, de les dispenser de l'application du nouveau décret. L'initiative servit de base à la discussion qui s'établit au sujet du *motu proprio* entre les autres évêques allemands réunis à Fulda, et qui, le 21 août, décidaient que jusqu'à nouvel ordre, aucun changement ne serait introduit dans la célébration des fêtes religieuses.

L'Allemagne tout entière se révoltait donc. Il en fut de même en Autriche, où les évêques, dans leur conférence annuelle de la mi-septembre à Vienne, déclarèrent que l'application du *motu proprio* offrait des difficultés spéciales en ce pays, où chaque province avait ses jours de fêtes spéciaux auxquels le peuple est habitué et qu'on ne pouvait facilement supprimer.

En Suisse, l'opposition ne fut pas moins âpre, particulièrement dans le Tessin. Le Grand Conseil de ce dernier canton ne renonça, en effet, ni à la Fête-Dieu, ni à la S. Charles, patron de la localité. Dans le diocèse de Bâle on maintint aussi la fête de la Circoncision ou Nouvel-An et celle du Vendredi-Saint.

L'Espagne se montra également inflexible pour ce qui touchait à la double fête de Saint-Jacques, le 25 juillet et le 16 novembre.

En Italie, enfin, Naples garda son Saint-Janvier et Milan son Saint-Ambroise.

Le *motu proprio* donna lieu à de curieuses anomalies. Plusieurs fêtes supprimées, reconnues par le calendrier officiel de l'état, étaient devenues des fêtes légales non moins que religieuses. Or si le Pape pouvait supprimer ces dernières, il n'en était pas de même des premières. Ainsi le 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge, fête très populaire et de très lointaine origine, l'on vit, à Rome, les magasins et les édifices publics fermés, les gendarmes en grande tenue et le peuple qui chômait, tandis qu'au Vatican on travaillait ferme, comme de vrais païens.

Hélas ! on se fait encore illusion, en ce lieu, sur la portée des ordonnances papales ! On croit encore, comme au Moyen-Age, modifier, par de simples décrets ecclésiastiques, les lois civiles existantes. Pour que les fêtes abolies soient vraiment chômées, il faut évidemment qu'elles cessent d'être fêtes légales et, à cet effet, une nouvelle loi approuvée par le Parlement est nécessaire. Mais le Parlement ne peut édicter de lois nouvelles pour le seul plaisir de jouer, comme l'autre, à l'important ; il doit tenir compte des habitudes, des exigences et de la volonté du peuple. Or, le peuple, quoiqu'en dise le Vatican, qui sentit paraît-il soudain le besoin immodéré de se préoccuper du développement industriel et du sort des prolétaires, tient à ses fêtes par la force des traditions, par sentiment domestique, et surtout, pour le plaisir des vacances. Quand, il y a une douzaine d'années, on voulut supprimer, à Bâle, les fêtes du Lundi de Pâques et du Lundi de Pentecôte, il se présenta de si graves inconvénients qu'on se vit obligé de les rétablir et de les déclarer fêtes civiles. Le Pape vient d'abolir de son chef ces mêmes fêtes religieuses, mais, en différents endroits, on propose déjà de les maintenir en les déclarant fêtes légales.

Certains proposent aussi de substituer aux solennités religieuses des solennités civiles, la célébration des anniversaires de certains

grands hommes ou héros populaires. Et l'on reste rêveur en se demandant comment le *motu proprio* pourra bien favoriser l'industrie, le sort des travailleurs, la dévotion religieuse, à quoi enfin servira cette grande bonté de l'Eglise envers la faible humanité et dont se vantaient, à grand bruit, les rédacteurs du *motu proprio*, au début de ce dernier?

A la vérité, ce *motu proprio* ne fera ni bien ni mal, car il laissera toutes les affaires en l'état qu'il les a trouvées. S'il sert à quelque chose, ce sera à démontrer, une fois de plus, l'ineptie de ceux qui gouvernent actuellement la Sainte Eglise. Comme pour le serment antimoderniste, comme pour l'Encyclique sur Saint-Charles Borromée, comme pour le décret *Quam singulari* sur la première communion, ce malheureux *motu proprio* sur les fêtes religieuses a dû être mutilé ici, retiré là, se couvrant partout de ridicule. N'est-ce point le cas de dire : *quos vult Deus perdere dementat?*

Autour du Modernisme. — Le serment antimoderniste continue à être à l'ordre du jour ; il le restera aussi longtemps que les adversaires de l'Eglise, qui sont ici, pour la plupart, des hommes de science, n'auront pas tiré tout le parti possible de cette suprême sottise pontificale. En motivant l'interpellation présentée sur ce point à la 2me Chambre saxonne par les nationaux-libéraux, le député Nitzscke, dans la séance du 12 décembre, s'exprimait ainsi : « Le serment antimoderniste, considéré comme étant du domaine intérieur de l'Eglise, ne regarde ni l'Etat ni les non-catholiques. Mais nous nous plaçons à un autre point de vue ; l'Eglise catholique, sous une telle direction, est en train de creuser un abîme au sein de notre peuple. L'Eglise peut exiger ce qu'elle veut de ses prêtres. Nous ne pouvons permettre que les théologiens catholiques puissent, grâce au serment anti-moderniste, placer notre jeunesse dans un état de dépendance intellectuelle. L'enseignement des matières scientifiques doit être basé sur les résultats des recherches scientifiques. En prêtant le serment antimoderniste, l'instituteur fait montre qu'il jette ces résultats par dessus bord. La liberté spirituelle constitue la base fondamentale de l'enseignement et de toute école. Pour faire l'éducation d'un peuple, dans un sens national, il est nécessaire que la culture spirituelle présente une directlon commune. Les instituteurs sont en même temps fonctionnaires de l'Etat et ne peuvent pas accepter

d'autres lois que la sienne. Nous tenons à savoir, de la part du gouvernement royal, si, dans les écoles saxonnes, se trouvent des professeurs qui auraient prêté le serment antimoderniste. Si oui, nous devons obtenir que l'enseignement de tels professeurs soit limité à l'instruction religieuse, sans plus. Nous devons surtout nous préoccuper des professeurs du séminaire de Bautzen, car leur influence sur les écoles populaires se fera sentir, au moyen des instituteurs formés par eux ; aussi l'Etat a-t-il le droit et le devoir de refuser ceux qui ont prêté le serment antimoderniste et d'interdire l'enseignement en matière scientifique à ceux qui se trouve déjà engagés ».

Le ministre des cuites, le Dr Beck, répondit en ces termes : « Aucun professeur de l'Université de Leipzig et des Ecoles supérieures techniques de Dresde, qui entrent seuls, pour la Saxe en ligne de compte, n'a prêté le serment antimoderniste. A l'Institut de Bautzen il n'y a point de professeurs ecclésiastiques. Les écoles populaires catholiques, comme les protestantes, sont astreintes aux lois de l'Etat; l'enseignement catholique est imparti selon un programme approuvé par l'Etat; dans les contrées à majorité catholique, le curé est en même temps inspecteur de l'école. L'enseignement religieux est aussi garanti par la loi à l'Eglise catholique. Le séminaire catholique de Bautzen donne cet enseignement d'après un programme approuvé par le Ministère. Ainsi la liberté des recherches scientifiques n'est pas en danger. Le gouvernement, vu les circonstances présentes, fera en sorte que rien ne soit changé. La condition des Ecoles étant réglée par les lois, il n'y a rien à craindre sous le rapport du serment antimoderniste. »

Dans sa séance du 13 décembre, la 2me Chambre de Bade s'occupa, elle aussi, du serment. A la suite d'une interpellation semblable à la précédente, le Dr Böhm, ministre des cultes, répondit : « Le fait que les professeurs de la Faculté théologique de Fribourg-en-Brisgau ont prêté le serment antimoderniste peut, en principe, n'avoir aucune importance. Il n'y aura bientôt plus de prêtres qui n'auront point prêté le serment ; on serait donc forcé, soit de supprimer les facultés théologiques, soit d'avoir recours à des professeurs assermentés. Le gouvernement n'admet point la création de séminaires purement ecclésiastiques ; ce ne serait ni dans l'intérêt de l'Etat, ni dans celui de l'Eglise; l'Etat pourrait exercer sur de tels séminaires une influence encore plus grande ».

Les députés socialistes demandaient, en outre, la suppression de la Faculté théologique de Fribourg-en-Brisgau, mais la Commission se prononça en sa faveur. Le 23 novembre, le Dr Constantin Wieland, un des prêtres bavarois qui ne prêtèrent pas le serment antimoderniste, parla, à Munich, sous les auspices de la *Krausgesellschaft*, et devant un public très nombreux et enthousiaste, sur ce sujet : « Ultramontanisme et Christianisme ». Il détailla, les unes après les autres, toutes les contradictions qui existent entre l'esprit de l'Evangile et l'attitude actuelle de l'Eglise, incarnée dens l'ultramontanisme. Il parla aussi de la scission actuelle des catholiques allemands de la juridiction de Berlin et de celle de Cologne, souhaitant que toute la publicité possible fût donnée à cette controverse, afin qu'on arrivât à connaître le véritable esprit qui anime les classes dirigeantes de l'Eglise.

Signalons encore un prêtre bavarois qui refusa de prêter le serment antimoderniste : l'abbé Jean-Baptiste Schöpfer, de Gmunden. A cause de ce refus et aussi de quelques brochures traitant des réformes souhaitables dans l'Eglise, il vient d'être révoqué par l'archevêque de Munich et menacé d'excommunication. L'abbé Schöpfer, n'a, paraît-il, aucunement l'intention de se soumettre, mais au contraire de se trouver une situation indépendante et laïque. Au sujet du serment antimoderniste, un prêtre catholique publie, dans le « Schwäbische Merkur », l'entrefilet suivant : Comme on sait, le Pape s'est vu forcé, en Allemagne, de dispenser du serment antimoderniste justement ceux contre lesquels il s'était particulièrement élevé, c'est-à-dire les professeurs de théologie des Universités de l'Etat. Ces derniers profitèrent presque tous de ce privilège, dans l'espoir qu'en faisant usage d'un droit particulier, ils ne seraient plus inquiétés par personne. Mais ils avaient compté sans le Pape. Nous ignorons s'il s'agit d'un ordre exprès de ce dernier, mais le fait est que le cardinal Kopp, de Breslau, demanda à Rome si les professeurs qui avaient profité de la permission du Pape pouvaient désormais être considérés comme dignes de prêcher, de cenfesser et d'exercer les autres fonctions du ministère pastoral. La réponse de Rome fut un non catégorique ! Seuls, ceux qui avaient volontairement prêté serment pouvaient encore avoir charge d'âmes. Le cardinal Kopp eut honte de communiquer la lettre de Rome aux professeurs de Breslau, et ces derniers continuèrent à exercer leur ministère pastoral. Il en fut de même à

Fribourg, Strassbourg, Bonn, Münster, Munich, Würzbourg et Braunsberg. Tous les professeurs de ces villes gardaient, s'ils le voulaient, charge d'âme. Seul, dans toute l'Allemagne, un évêque traita ses professeurs selon le désir de Rome, ce fut Mgr Keppler, de Rottenburg ».

La peste du modernisme serait-elle en train d'infester jusqu'à la placide Hollande? Certains événements récents pourraient le faire croire. Le 9 décembre eut lieu, à Breda, un congrès liturgique où l'on déplora vivement l'absence de vie religieuse intérieure parmi la population catholique.

Le congrès était à peine terminé que, dans la maison d'édition « Futura », à Leyde, paraissait une brochure du dominicain Raphaël Lichtenberg, intitulée : « Encore un déficit des catholiques », et où l'on pouvait lire le passage suivant : « Il faut se persuader et, comme je l'espère, loyalement reconnaître que, chez les catholiques qui appartiennent aux classes intellectuelles, la connaissance de leur propre foi et de leur propre morale n'a pas cette profondeur et cette largeur qu'on serait en droit d'attendre..... Chacun peut penser ce qu'il veut d'un déficit des catholiques dans les sciences, mais ce déficit s'accuse réellement, chez les catholiques cultivés, sur un point de science qui leur est le plus nécessaire, celui de leur foi et de leur morale ».

Nous avons déjà parlé de la scission qui s'était produite, parmi les catholiques hollandais, au sujet des organisations syndicales ouvrières, quelques-uns, suivant l'école de Berlin, exigeant de ces associations, un caractère confessionnel, d'autres préférant, suivant l'école de Cologne, des syndicats mixtes. Des deux organes catholiques principaux, le *Maasbode*, de Rotterdam, était pour la première école, le *Tijd*, d'Amsterdam, pour la seconde. Or les évêques viennent de retirer, de la rédaction de ce journal, un des rédacteurs principaux, l'abbé Geurts, en le nommant professeur au grand séminaire de Ruremonde. *Promoveatur ut amoveatur*. Mgr Geurts est, en effet, suspect d'idées modernes, sinon absolument modernistes. Dans ses adieux aux lecteurs du *Tijd* (8 décembre), l'abbé Geurts parle de cette « maladie des âmes » qui ne peuvent rester dans la réalité et rendent impossible tout jugement impartial sur les choses et les personnes. « On est allé si loin — ajoute-t-il — que certains sujets ne peuvent plus se traiter en toute sérénité scientifique et qu'on doit s'abstenir de juger cer-

taines personnalités, tant l'esprit de l'hypercritique et du soupçon est partout dans l'air. Cet état de choses est la mort d'un journaliste catholique probe et sincère, tout au moins — comme on doit l'attendre et le prétendre des organes de parti — s'il tient à s'occuper sérieusement des grandes questions de critique et des courants de la vie moderne ». L'on voit par là que la Hollande possède aussi ses Scotton et ses Barbier, et qu'un catholique d'allures franches et de vues modernes s'y sent étouffé, comme en Italie ou en France. Nous rapportons, pour finir, la version de cette affaire, telle qu'elle est donnée par l'*Univers* et reproduite par la *Croix* du 15 décembre :

« On sera probablement surpris de voir à quel degré de vivacité est montée, dans notre petit pays de Hollande, la lutte contre l'envahissement de l'hérésie *moderniste*. Celle-ci s'était tellement glissée dans quelques milieux catholiques, et elle avait trouvé un appui dans certaine presse catholique, qui, sous l'influence néfaste de la tendance de Cologne, de la *Kölnische Volkszeitung*, et par l'organe de quelques petits journaux hollandais, faisait cause commune avec les tendances interconfessionnalistes *prohibées* par l'épiscopat néerlandais. Les événements semblent s'être précipités au cours des derniers jours.

Depuis quelque temps déjà le bruit courait que l'abbé Geurts, rédacteur en chef du journal *De Tiid* (le *Temps*), serait déposé de sa charge à cause de l'allure prise par ce journal catholique. L'épiscopat néerlandais lui avait, au cours de cette année, donné le paternel *avertissement* de ne point défendre des théories suspectes et de ne point répandre des informations ou des opinions douteuses, par conséquent dangereuses, s'il ne voulait point encourir la disgrâce. Malgré cet avertissement, l'abbé Geurts continua à marcher dans la voie où il s'était engagé, sous l'influence de quelques amis moins naïfs que lui.....

Sans doute, en public, l'abbé Geurts se déclara pour les syndicats catholiques, mais en sourdine et par demi-mots équivoques, que l'on pouvait lire entre les lignes de ces articles, il se mettait du côté de ceux qui, dans le sud de la Hollande surtout, favorisaient le mouvement contraire. C'est ainsi qu'il recommandait chaudement le *Journal de Kerkrade*, petit organe du diocèse de Ruremonde, où le docteur Paels énonce de préférence les idées déplorables qui lui sont chères sur les Syndicats ouvriers et autres question. Cette tendance, remarquée bientôt par les évêques et

par les autres journaux catholiques, fut vivement combattue par eux, principalement par le journal *De Maasbode*. L'abbé Geurts faisait la sourde oreillle, comptant sur le soutien de l'évêque de Ruremonde qui le défendait paternellement afin de lui laisser faire ses erreurs.

Ces erreurs continuant, l'évêque de Ruremonde, dont la bonté égalait là patience, mais veillait, lui offrit, pour le sauver de l'éclat d'une déposition par l'épiscopat, la chaire d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire de Ruremonde. L'honneur de cette charge devait pallier la retraite de l'abbé Geurts de celle de rédacteur. Le bruit de cette démarche transpira dans le public ; la presse s'en occupa. L'épiscopat dont l'évêque de Ruremonde se faisait en cela l'intermédiaire, voulait sauver un prêtre plutôt coupable de se laisser entraîner par d'autres personnes, avec lesquelles il avait autrefois fait partie du club de *Klarenbeck*, club moderniste dissout par l'archevêque d'Utrecht en 1906. Comme c'est à cet épiscopat tout entier qu'incombe la tâche de nommer le rédacteur en chef du *Tjid*, la démission fut demandée par l'évêque de Ruremonde à l'épiscopat, comme le dit expressément le *Courrier nouveau* de Ruremonde.

De fait, cette démission fut publiée officiellement un jour après que, dans les journaux catholiques, eut parut le décret suivant, sur l'interconfessionnalisme :

« Il s'est révélé ces derniers temps la tendance de disposer les esprits en faveur des organisations interconfessionnelles, et cela directement contre notre décision. A ces causes nous nous faisons un devoir de déclarer de nouveau, et aussi formellement que possible, que c'est notre désir précis et catégorique d'unir et de tenir unis en des organisations catholiques les fidèles qui nous sont soumis — puisque c'est seulement dans ces organisations que les principes catholiques acquièrent leur complète réalisation — sans que la coopération avec d'autres unions, en vue de certains buts jugés désirables, devienne par cela ni impossible ni entravée.

« L'exception faite pour les ouvriers mineurs dans le Limbourg prouve qu'il est tenu compte de tous les intérêts.

« Utrecht, le 6 décembre 1911.

Mgr VAN DE WETERING, *archevêque d'Utrecht;* Mgr P. LEYDEN, *évêque de Breda;* Mgr W. VAN DE WEN, *évêque de Bois-le-Duc;* Mgr J.-H. DREHMANNS, *évêque de Ruremonde;* Mgr A.-J. CALLIES, *évêque dc Harlem.* »

La lutte moderniste en Allemagne. — Vers le milieu de novembre, un jésuite d'Innsbruck, le professeur Müller, avait tenu, à Bernkastel-Cues en Allemagne, une conférence contre le modernisme. Pour satisfaire au désir de nombreux citoyens, qui voulaient entendre l'autre cloche, notre illustre collaborateur, le professeur Schnitzer, fit, dans le même lieu, et devant un public fort nombreux et enthousiaste, une conférence sur « Le Catholicisme et le Modernisme ». On remarquait dans l'assistance plusieurs ecclésiastiques. Introduit par le président de l'assemblée, le D[r] Schönberg, notre confrère exposa, avec cette clarté et cette profondeur de vues qui le caractérisent, les facteurs fondamentaux de la crise redoutable que traverse, en ce moment, l'Eglise catholique. Voici un court résumé de cette conférence :

« Ce n'est pas sans motif que le Pape actuel, se modelant sur son homonyme Pie IX, a voulu qu'on le désignât sous cette même appellation. Comme ce dernier, qui était convaincu qu'un pape ne peut se réconcilier avec la culture moderne, ainsi Pie X s'opposa de toutes ses forces au Modernisme, qui représente, vis-à-vis de l'Ultramontanisme, la revendication de la liberté religieuse, celui-ci étant régi par les postulats qui donnèrent le jour à l'Inquisition. Aujourd'hui encore, — car la Congrégation de l'Inquisition existe toujours — celle-ci est défendue par les théologiens, et toute liberté de conviction religieuse est, au point de vue de l'Ultramontanisme, considérée comme un crime. L'encyclique *Pascendi* et le serment antimoderniste sont là pour l'attester.

Le combat du Modernisme contre l'Ultramontanisme n'est point inauguré contre le Catholicisme; il représente, au contraire, l'émancipation du Catholicisme, sa libération de cette chape de plomb de l'Ultramontanisme qui l'étouffe. Le Modernisme ne s'oppose pas non plus directement au dogme catholique, n'étant point un système philosophico-théologique définitivement arrêté. Le centre de gravité de la religion n'est point dans la croyance, mais se circonscrit dans le domaine des mœurs, selon l'exemple que nous en a donné Jésus lui-même. Les conditions qu'exige le Christ, pour lui appartenir, sont d'ordre moral et non dogmatique. Si le Catholicisme veut suivre le chemin tracé par le Maître, il doit prendre mesure sur sa morale ; elle est la pierre de touche, et le Modernisme se place justement à ce point de vue. Le Catholicisme est perdu s'il continue à s'identifier substantiellement avec l'Ultra-

montanisme. Dans les pays latins, ce dernier est définitivement compromis, en Allemagne il perd toujours plus de terrain. Seule une attitude réellement religieuse peut assurer un avenir à l'église catholique et il est possible qu'un Pape futur, foncièrement religieux, puisse la sauver. »

La nouvelle Cour des Miracles. — L'Espagne est le pays de la mendicité et le premier de tous ses mendiants est le bon Dieu. En rang d'oignons viennent ensuite Notre-Dame, la kyrielle des saints et saintes, les Bienheureux et les Vénérables, et enfin toute la légion des âmes du Paradis et du Purgatoire. Bien qu'ils possèdent force temples, trésors et revenus, ces différents élus font constamment, inlassablement, éternellement appel à l'escarcelle de l'hidalgo, si rapiécée soit-elle. Seul les démons de l'enfer prennent en pitié le pauvre diable et lui donnent la paix. Après la cour céleste, c'est le Pape qui, en sa qualité de vicaire du Seigneur, tend sa sébille impitoyable, secondé et secouru, en cette active besogne, par une armée de 150,000 mendiants, tant évêques que prêtres, moines que nonnes, s'ébaudissant aux frais d'une nation « taillable et corvéable à merci ».

Faire le mendiant en grand, tel est le privilège exclusif des forts et des puissants de ce monde, et c'est pourquoi le Pape est le plus gros bonnet espagnol.

Or, tandis que les temples fastueux ruissellent d'or et engloutissent les ressources du pays, ses défenseurs, les petits pioupious, sont parqués dans des casernes tellement fétides et ignobles que, la plupart du temps, pour dispenser les fils à papa du service militaire, le gouvernement ne peut trouver de meilleur argument que la malpropreté de ces gîtes !

L'Etat, du reste, ne mendie guère moins que l'Eglise, ils sont encore trop intimement liés pour que l'un puisse agir indépendamment de l'autre. Il a même fallu emprunter un souverain à la France, une reine-mère à l'Autriche, et à l'Angleterre l'épouse du roi !

L'Espagne importe les indulgences d'Italie, comme les cérémonies cultuelles, les prières estampillées, la morale en usage dans l'Eglise et les superstitions officielles. L'industrie religieuse est, en Espagne, la plus productive qui soit, mais elle n'est gérée que par des *Monsignori* italiens.

Si l'on prie à la manière de Rome, l'on s'habille à la mode de Paris, l'on gouverne à l'autrichienne, et l'on joue à l'anglaise.

Certains des fils de cette Grande Mendiante avaient espéré, un instant, la soustraire à ce sort fatal, la pousser dans la voie de la liberté, de l'émancipation et de la prospérité, et ils avaient placé leur confiance en un homme qui semblait personnifier les aspirations généreuses de la génération nouvelle. C'était Canalejas. Ils furent, hélas, lamentablement déçus ! Candidat des partis avancés, celui-ci devait à la nation de réaliser un programme nettement anti-clérical, de neutraliser l'influence délétère du Vatican, de refréner la cupidité du clergé, de réaliser la liberté de conscience et de donner un vigoureux essor aux énergies économiques et intellectuelles du pays. En dépit de quelques velléités de résistance à Rome et de réformes, d'ailleurs piètres et anodines, le président actuel du Conseil fut loin de se montrer à la hauteur de la situation. L'Espagne se trouve aujourd'hui, et plus que jamais, prise au filet du cléricalisme. Les conventuels, aguerris, n'ont même pas craint de se munir d'armes et de changer leurs retraites en forteresses; les écoles congréganistes et les cercles catholiques ont organisé une véritable guerre civile, tandis que les corporations ouvrières étaient, au contraire et en grande partie, dissoutes, les écrivains indépendants persécutés et les agitateurs libéraux emprisonnés. Les conséquences de cette politique seront des plus désastreuses. Le germe de la révolution fermente dans les couches populaires et certains prévoient que de graves événements se préparent, qui secoueront et bouleverseront, à courte échéance, le pays tout entier.

Canalejas se dévoile peu à peu comme le meilleur allié de Rome, l'*alter ego* de Merry del Val et le porte-voix des jésuites. Sa personnalité importe peu, mais il aura préparé et rendu inévitable le duel final et sanglant de la Monarchie et du Vatican d'une part, et du peuple espagnol de l'autre.

Ces allégations pourraient sembler paradoxales à ceux qui ne sont pas au courant de la politique espagnole; nous allons les justifier par quelques exemples récents, démontrant amplement à quel point le gouvernement espagnol est encore esclave du Vatican.

Il existe en Espagne un mouvement anti-clérical qui, se répandant de plus en plus, gravite autour d'un journal hebdomadaire de

Madrid, *El Motin*. Ce dernier est dirigé par M. José Nackens, lutteur de race, vrai chevalier sans peur et sans reproche qui, malgré ses 69 ans, est l'âme de tout le mouvement. Au moyen du journal, par des brochures, des livres, des feuilles volantes, ses rédacteurs mènent une active et féconde campagne anti-cléricale. L'on ne pouvait, à Rome, assister les bras croisés à cette levée de boucliers, aussi le Vatican organisa-t-il une association dite de *Défense sociale,* composée d'avocats et d'inquisiteurs, afin de poursuivre les publications du *Motin*. La Cour suprême vient, en effet, de publier un arrêté où elle interdit à ce journal de reproduire des caricatures de prêtres et de moines. Une centaine de procès sont intentés, du même coup, aux rédacteurs des feuilles volantes ou « feuilles de piété » *(hojitas piadosas),* éditées par le dit journal, et cela dans l'intention de mettre hors de combat M. Narkens et d'épuiser complètement ses ressources.

Signalons, d'autre part, et venant du gouvernement, un acte d'intolérance encore plus caractéristique. La victime est un de nos amis et collaborateurs de la première heure, l'ancien ecclésiastique et poète réputé, S. Pey-Ordeix.

Comme nous l'avons dit par ailleurs, le code espagnol ne reconnaît pas le mariage des prêtres et des religieux s'ils n'ont, au préalable, obtenu la dispense du Vatican. Ce dernier la confère parfois, — rarement, — mais ne le fait jamais qu'à coups d'espèces sonnantes et rutilantes, comme il arriva récemment pour un dominicain de Barcelone.

Or M. Pey-Odeix qui, depuis six ans, avait vainement demandé l'autorisation vaticane, s'était vu contraint, pour contracter un mariage valide au point de vue légal, de le faire célébrer en France, à Cerbère en procédant aux inscriptions nécessaires au consulat de Perpignan.

Il existe partout des lois injustes et désuètes qui, même non abolies ne sont, en l'espèce, jamais appliquées, comme celles qui furent édictées en Angleterre contre les catholiques. On pouvait supposer qu'en un pays prétendu civilisé, en plein XX[e] siècle, l'on n'oserait invoquer une ordonnance imbécile détruisant celle qui est placée à la base de tous les codes modernes : l'égalité des citoyens devant la loi. Le Vatican, maître de l'Espagne, ne fut pas de cet avis et M. Pey-Ordeix se vit adresser un ordre de comparution devant le tribunal, aux termes de cette loi d'exception et par

ordre du roi. Le procureur lui annonça qu'ayant été ordonné *in sacris* et le Pape ne lui ayant point octroyé de dispense, son mariage était déclaré nul. Le procès est pendant à l'heure qu'il est ; notre ami a déclaré qu'il défendrait envers et contre tous ses droits de citoyen, homme libre et non pas serf du Vatican, l'honneur de sa femme, dans laquelle on veut voir une concubine, et celui de ses enfants qu'on va regarder comme des bâtards. Il est déterminé à lutter avec la dernière énergie ! N'y aura-t-il donc, dans ce pays, pas un homme de cœur et d'intelligence disposé à prendre en mains sa cause, à s'insurger contre l'infâme attentat que l'Espagne cléricale se prépare à commettre ? — Nous y reviendrons !

L'abbé Lemire et son évêque. — Nous avons parlé de la lettre que Mgr Delamaire, coadjuteur de Cambrai, avait adressée aux curés des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck et dans laquelle, invoquant le « trouble dû en partie aux polémiques violentes et sans cesse renouvelées de deux feuilles locales » , il défendait « formellement à quiconque veut se conduire en bon catholique de les lire habituellement et surtout de s'y abonner ».

M. Delamaire, par cette lettre, mettait particulièrement en cause l'abbé Lemire, député du Nord, et le journal *Le Cri des Flandres*, qui passe pour être son organe.

Interrogé sur la question de savoir ce qui motivait cette manifestation de M. Delamaire, l'abbé Lemire a répondu :

— J'ai eu connaissance par les journaux de cette lettre que rien ne me faisait pressentir. En ce qui concerne le passage qui me vise directement, je n'ai rien à dire ; je n'ai pas l'habitude de discuter avec mon archevêque. Ma vie publique est livrée à l'appréciation de tout le monde, comme celle de tout homme politique, et l'archevêque a le droit, comme tout citoyen, d'exercer son droit de critique.

« Quant aux difficultés religieuses que j'ai eues, je suis astreint à un silence encore plus complet, car je suis en instance devant le tribunal de la Rote pour obtenir justice.

« J'ai assez de confiance dans ma cause et dans la conscience de mes juges pour n'avoir point à mêler le public à cette affaire.

« Cette lettre fait évidemment partie d'une tactique qui a pour

objet de m'acculer à la démission ou à la révolte. J'y trouve un mot qui me donne à réfléchir et qui prouve bien l'opposition systématique de l'archevêque à mon mandat. « La première de ces feuilles, dit-il, est née contre mon gré. » Si je me rappelle qu'elle est née pour me défendre au cours de la période électorale, je suis bien obligé de conclure qu'il était de connivence avec mes adversaires, et pourtant je n'avais pas, à ce moment-là, commis ce qu'il appelle « des fautes lourdes ». Son aversion ne viendrait donc pas de ces prétendues « fautes » qui n'ont jamais été précisées, elle vient de ce que j'existe comme député. Mais j'existe comme député en vertu d'un droit sacré qui a été reconnu à Rome en termes formels lorsqu'on stipula que l'abbé Gayraud et moi n'avions, ni permission à demander pour nous présenter devant nos électeurs, ni défense à subir.

« Quoi qu'il en soit, j'espère que je pourrai remplir mon double devoir de prêtre et de député et rester fidèle en même temps à mes obligations ecclésiastiques et à mes droits civiques.

« Si je tiens ferme, c'est que j'ai le sentiment de défendre un principe. Le jour où je ne pourrai plus être prêtre et député, c'est qu'il serait alors entendu qu'on ne peut plus être à la fois catholique et républicain. Et je ne me résous pas à admettre cette hypothèse. »

Dans une autre entrevue, l'abbé Lemire montre combien les accusations de Mgr Delamaire étaient dénuées de fondement.

« Lisez attentivement, dit-il, sa lettre-circulaire et vous y relèverez trois griefs distincts :

« 1° Le trouble qui règne dans les esprits. . . est dû *aux polémiques violentes et sans cesse renouvelées de deux feuilles.* » Or prenez maintenant la collection du *Cri des Flandres :* vous n'y trouverez pas un seul mot de réponse aux attaques « sans cesse renouvelées », en effet, de l'*Eveil Populaire.* Est-ce là une polémique ? Y a-t-il dispute quand on est injurié dans la rue par un ivrogne et qu'on passe son chemin sans relever le propos ?

« 2° Le *Cri des Flandres* n'a cessé de *défendre les intérêts du député d'Hazebrouck. . .* » Pour cela, c'est incontestable : ce journal a été fondé pour soutenir ma candidature et ma situation politique ; mais j'ai le droit d'être député. Si quelque chose est à reprendre dans la manière dont je remplis mon mandat, la faute n'en est pas à mon journal, mais à moi, et c'est moi, tout justement, qu'il faut poursuivre.

« 3° Le *Cri des Flandres* . . . n'a cessé de servir de foyer à la *coterie passionnée et insoumise* qui, chaque fois que je parle, dénature mes paroles les plus claires et prétend que je blâme sans blâmer, que je condamne sans condamner ». De quelle coterie s'agit-il? Vous savez ce que c'est qu'un journal : le nôtre a un conseil d'administration, composé de braves gens de mes amis personnels ; il a des rédacteurs dont l'archevêque n'a pas à se plaindre, puisqu'ils n'ont jamais écrit un mot sur l'archevêque. . .

« En somme, conclut l'abbé Lemire, la condamnation de notre organe est fondée sur des allégations inexactes : l'archevêque a donc été mal renseigné ; j'aime d'autant plus à le croire que c'est ce que j'en puis dire de plus charitable. »

Le Congrès de la « Démocratie ». — Du 9 au 12 novembre 1911, M. Marc Sangnier et les partisans de son journal *La Démocratie,* se sont réunis pour leur premier Congrès National. Ce Congrès a été un beau succès, il a attesté la vitalité du journal et témoigné de son progrès. Il semble que, par suite de la ténacité admirable de M. Marc Sangnier, les sillonistes se ressaisissent peu à peu et reviennent autour de lui. Sans doute on est loin encore des anciens Congrès du *Sillon*. Ce n'est plus ce chaud enthousiasme et cette ardeur juvénile. Il a fallu qu'un Pape vînt refroidir lezè le ardent des sillonistes : ils y reviennent maintenant, à mesure que s'éloigne le coup porté.

Le fait le plus saillant du Congrès est un projet d'action politique immédiate. La Ligue politique de M. Marc Sangnier n'a pas encore de programme. Comment, en effet, pour un groupement démocratique, tenir l'impossible gageure de suivre les directions d'un Pape réactionaire ? En droit la Ligue politique ne sera pas confessionnelle, mais en fait elle est difficilement accessibles aux républicains laïcs, même catholiques. Sans doute les questions que l'autorité ecclésiastique considèrera comme mixtes, la Ligue se soumettra à ses décisions. Une telle attitude n'est autre chose que le cléricalisme, tel que M. Marc Sangnier lui-même le définissait autrefois pour le combattre *(Cléricalisme et Démocratie, 1907).*

Que l'on compare à cette façon d'agir celle de l'abbé Lemire qui disait, le 6 novembre, à la tribune de la Chambre des Députés :

« Lorsque récemment, parce que j'ai une politique de progrès social et de paix religieuse, de progrès et de paix dans la Répu-

blique, et pour moi dans la République seule, on a porté atteinte à l'organe qui défend cette politique parce que c'était l'organe de l'abbé Lemire, mes amis, catholiques fervents, dont plusieurs ont des enfants prêtres, se sont dressés pour dire : « Ce n'est pas juste : bien que nous soyons catholiques, nous ne nous inclinons pas. »

La Papauté d'après le professeur Wahrmund. — Nos lecteurs connaissent, sans doute, le docteur L. Wahrmund, champion du Modernisme autrichien, qui, étant professeur à l'Université cléricale d'Innsbruck, fut, il y a quelques années, victime d'une persécution bruyante de la part des autorités ecclésiastiques et de toute leur séquelle. Il est aujourd'hui professeur à l'Université de Prague et ne laisse échapper aucune occasion de combattre le cléricalisme qui tient encore dans l'esclavage une si grande partie de l'Autriche. Appelé, le 4 décembre, à Francfort-sur-le-Mein par le parti libéral, il tint, à la Maison de Commerce de cette ville, une conférence sur : « La Papauté dans le passé et dans le présent. » Nous donnons ici les idées maîtresses de cette conférence, qui obtint le plus vif succès.

D'après M. Wahrmund, la Papauté n'est pas une puissance religieuse, mais bien politique et l'on ne doit point la confondre avec l'Eglise catholique, dont les énergies spirituelles n'ont rien à faire avec elle. Le but de la Papauté est la domination politique du monde, sous le manteau de la religion, et elle atteignit son but en se rendant maîtresse de l'Eglise catholique et par elle de toute la société laïque. Le résultat de cet accaparement fut la suppression du caractère spirituel de la communauté dont le fondateur avait déclaré que « son royaume n'était point de ce monde ». A l'origine les communautés chrétiennes étaient organisées sur une base absolument démocratique, et elles étaient reliées, les unes aux autres, par un idéal commun. L'influence épiscopale s'accrut cependant peu à peu jusqu'au IVe siècle, préparant ainsi le terrain à la monarchie ecclésiastique. Le développement monarchique de l'Eglise fut favorisé par les empereurs romains, lesquels, dans l'intérêt de leur unité politique, sentaient l'opportunité d'une unité ecclésiastique. L'alliance de la Papauté avec les maires du palais mérovingiens qui, munis de la bénédiction de saint Pierre, avaient usurpé la couronne franque, se révéla par une entreprise politique qui décida de sa victoire définitive, et rendit possible sa

domination graduelle sur le monde du moyen âge. Le paladin le plus puissant des prétentions papales fut le spectre de saint Pierre, qu'on agitait aux yeux du monde effrayé, et qui le remplissait d'une terreur superstitieuse, tandis que les enseignements d'Augustin l'amenait à établir une distinction entre la puissance terrestre et la puissance céleste et préparait la subordination de celle-là à celle-ci. En même temps, le monachisme et le célibat concouraient à la soumission de tous les membres de l'Eglise.

La Réforme donna un puissant essor aux énergies religieuses qui, persistant encore dans le catholicisme, s'opposaient à une Papauté inextricablement mêlée aux luttes des petits Etats italiens, et qui poursuivait des succès militaires et diplomatiques. Le procédé par lequel le Pape tenta d'enrayer ce mouvement spirituel a été caractérisé par Léopold Ranke dans la forte expression suivante : « Chaque mot respire ici oppression, sang et banditisme. » Mais l'Allemagne n'était pas l'Espagne, et les suggestions papales n'aboutirent à rien. La Réforme n'avait pas manqué son but, lors même qu'eût fait naufrage le plan grandiose d'un renouveau intérieur de l'Eglise tout entière.

La Papauté est restée ce qu'elle était, une puissance politique, qui serait prête, au besoin, à renoncer à tout l'Evangile, pourvu qu'on lui abandonnât la parole suivante : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » Ce à quoi elle ne renoncera jamais, c'est à la prétention de dominer le monde. Les armes antiques ont été remplacées par de nouvelles ; le but est resté celui de jadis. De larges fossés, de puissants remparts s'opposent, cependant, à sa marche en avant : la conception de l'essence, du but, des devoirs de l'Etat moderne, et du sentiment national, l'évolution des tendances démocratiques, l'influence du socialisme et, surtout, la liberté de conscience et de croyance, et l'individualisme dans le domaine religieux. Le rôle politique de la Papauté est à son terme. Elle se pare encore des splendeurs du passé. Mais elle appartient désormais aux formes historiques qui n'ont plus qu'un semblant de vitalité et qui pourtant n'en ont jamais fini d'agoniser. Elle meurt de ne pouvoir plus être ce qu'elle voudrait, et de n'avoir jamais été ce qu'elle aurait dû être.

POIGNÉE DE NOUVELLES

— Les évêques français essaient d'organiser les partis catholiques en vue des élections. Nous avons déjà parlé de l'« Union » créée à Reims par le cardinal Luçon, aujourd'hui c'est le tour de l'évêque de Quimper, Mgr Duparc, qui « s'efforce et s'évertue ». Selon les instructions du dit évêque, l'« Union » ne possédera pas de programme politique particulier, mais ses membres ne pourront voter que pour les candidats qui seront prêts à défendre les intérêts de l'Eglise.

— Pie X avait jadis agréé l'hommage de l'*Histoire de l'Eglise* de Mgr Duchesne et en avait félicité l'auteur. Avec une parfaite désinvolture, il vient aujourd'hui de féliciter le jésuite Chiaudano pour sa réfutation de ce même ouvrage, et qui vient de paraître en brochure sous ce titre : « L'Histoire ancienne de l'Eglise de Mgr Duchesne au point de vue de la foi catholique ». « Le Saint-Père — écrit le cardinal Merry del Val au jésuite — vous remercie, par mon entremise de votre filial et pieux hommage, et félicite votre paternité de son beau travail qui fera grand bien, particulièrement en forçant ceux qui ne veulent pas voir à ouvrir les yeux à tant de lumière ».

— Après le cardinal Couillié, archevêque de Lyon, c'est Mgr Thurinaz, évêque de Nancy, qui vient de condamner le spiritisme. « Nous déplorons depuis longtemps — écrit-il — qu'un certain nombre de fidèles de notre diocèse se laissent séduire par les doctrines et les pratiques du spiritisme ». Il explique que les dites doctrines sont contraires à la foi catholique et que ses pratiques en sont dangereuses, particulièrement au point de vue physiologique.

— Le cardinal Aguirre, primat d'Espagne, d'accord en cela avec d'autres prélats vient de décider la suppression des indulgences accordées aux âmes des défunts, lorsque l'annonce du décès aura été publiée par les journaux libéraux ! Or, dans tout le pays, il ne s'en est trouvé qu'un seul pour protester — et timidement — contre cet acte sectaire et grotesque !

— M. Julien de Narfon vient de faire, à l'Ecole des Hautes-Etudes, une conférence sur le bilan de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Les pertes matérielles que l'Eglise a dû subir, grâce à l'intransigeance de Pie X, sont très considérables. Les biens des fabriques

et des menses ne représentaient pas moins de 350,442,000 fr. et qui ont été totalement perdus.

Dans la majorité des paroisses, les prêtres ne disposent que d'un casuel insignifiant et ne doivent leur subsistance qu'à la générosité des fidèles. Par contre, la loi de séparation a accordé à l'Eglise, la liberté de réunion, celle d'opinion et la liberté d'action.

— Le 31 décembre, *Le Vaterland*, que la *Croix* appelle le seul « journal spécifiquement catholique » de l'Autriche, cessera ses publications. Il disparaît de la scène comme une simple feuille moderniste, faute de ressources! Les gros bonnets du cléricalisme autrichien, si orthodoxes soient-ils, et riches à millions, n'ont pas été capables d'assurer l'existence de leur unique organe. C'est à désespérer de l'avenir du catholicisme en ce pays.

— Les évêques français affilent leurs armes pour partir en guerre contre la « Gueuse ». Mgr Delamaire, non content de tracasser l'abbé Lemire, annonce que, s'il est nécessaire, il fera « gronder le peuple », L'évêque de Montauban s'écrie à son tour : « Le principal, le grand ennemi du catholicisme, c'est le gouvernement... C'est lui qui fait les lois anticatholiques... Notre devoir est donc de chercher à changer le gouvernement, tout le gouvernement. »

— Dans un article, publié dans le *Matin* du 30 novembre, un prélat anonyme préconise l'internationalisation de la papauté, par la représentation proportionnelle appliquée aux cardinaux. L'auteur voudrait voir chaque nation représentée au conclave par un nombre de cardinaux correspondant à peu près au nombre de sa population catholique.

— Au mois de novembre est mort, à Berne, Victor Widmann, rédacteur au *Bund*, un des plus illustres littérateurs suisses. Tous les journaux ont mis en lumière ses mérites littéraires, la diversité de son talent, son admirable activité, sa largeur de vues, mais peu d'entr'eux ont su qu'il était fils d'un moine cistercien autrichien, lequel s'était réfugié en Suisse, ne pouvant, dans sa patrie, contracter avec la femme qu'il aimait un mariage que les lois autrichiennes ne reconnaissent point.

— Un nouveau périodique mensuel, la *Sentinella antimodernista*, vient de paraître à Florence et sous les auspices de l' « Unità Cattolica ». Nos adversaires — s'étaient dit les rédacteurs de l'« Unità » (5 nov.) — possèdent une *Revue Moderniste Internationale* qui paraît à Genève et qui leur sert de trait d'union, pourquoi nous, catholiques, n'aurions-nous pas une revue antimoderniste internationale ? Ainsi dit, ainsi fait! Nous avons jeté un regard sur le nouveau petit ours... il n'est pas dangereux... on pourra toucher!

— L'organe des francs-maçons allemands, le *Zirkel* (28 mai 1911) s'exprime ainsi, en parlant de notre confrère le *Das Neue Jahrhundert* : « Cette feuille ne devrait manquer dans aucune Loge, parce qu'elle est excellente pour nous documenter sur un

mouvement qui doit intéresser les francs-maçons au plus haut degré et qui mérite, de notre part, la plus complète sympathie. »

— A la lettre que les prêtres italiens adressèrent naguère à M. Nathan, syndic de Rome et que nous avons reproduite dans notre numéro d'octobre 1910, le destinataire aurait répondu par les paroles suivantes : « Evidente fut mon attitude, évident aussi mon devoir : nous tous cherchons la lumière de la foi qui échauffe, allume les cœurs et fait vivre. Rome devrait en être le phare ; elle est la gardienne des ténèbres du passé. Elle prétend représenter et interpréter *celui* qui est la lumière, mais elle cherche à en atténuer l'éclat : nous sommes, vous et moi, compagnons de lutte. »

— Le Conseil de l'empire russe a achevé l'examen du projet de loi sur le changement de religion. Il a modifié l'article de la façon suivante :

Les non-chrétiens et les païens âgés de plus de 10 ans, peuvent adopter le christianisme avant leur majorité, avec le consentement de leurs parents. Les enfants âgés de moins de 14 ans peuvent se faire orthodoxes. Dans des cas spéciaux et exceptionnels, la décision du Saint-Synode peut passer outre à cette permission des parents.

En raison d'importantes divergences de vues entre le Conseil de l'Empire et la Douma, le projet de loi a été renvoyé à une Commission de conciliation, composée de quatorze membres de ces deux corps.

— Le Ministre de l'Intérieur, en Russie, a fait savoir, par circulaire, aux évêques catholiques de l'Empire, que désormais l'enseignement du catéchisme aux enfants, en dehors de l'enceinte des églises, serait considéré comme enseignement clandestin et soumis, comme tel, à des poursuites judiciaires.

— Un entrepreneur de Philadelphie, M. James-J. Ryan, a fait don, au cardinal de Gibbons, de 50.000 dollars pour l'Université catholique de Washington. C'est ce même Ryan qui construisit la cathédrale de Richmond en Virginie.

— Comme on sait, plusieurs évêques anglicans se sont tout dernièrement occupés de la possibilité d'une union des Eglises romaine et anglicane. Le cardinal Bourne, en prenant possession de son église titulaire de Sainte-Prudence, fit allusion à ce fait en ces termes : « Les projets mis en avant sont nombreux, mais tous donnent la même impression de détresse et de découragement en nous montrant des efforts si bien intentionnés condamnés à la stérilité. Un seul projet est susceptible d'aboutir, le divin projet de N. S. Jésus-Christ, qui a fait de Pierre et de ses successeurs, le fondement de son Eglise, et leur a donné le pouvoir de confirmer leurs frères en croyance. Voilà le fait suprême dont nous désirons convaincre nos compatriotes, pour rétablir l'unité de foi qui cons-

titua, pendant si longtemps, la force de l'Angleterre et laissa des traces si profondes dans le caractère religieux du peuple, alors que la cause en a disparu, hélas ! depuis si longtemps. »

— Dans la première moitié de septembre, les catholiques de Genève ont tenu, au Grand-Saconnex, lieu voisin de la ville, un Congrès où il fut surtout question des cercles, patronages, et de la mutualité. M. Carry, vicaire général du diocèse, a tiré des conséquences pratiques de cette manifestation, recommandant aux catholiques d'être fermes dans la revendication de leurs droits, sans rien céder, sans rien abdiquer de leurs prétentions légitimes. M. Carry a terminé son discours en souhaitant que, le 31 décembre 1913, les catholiques genevois puissent célébrer le centenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse par un joyeux *Te Deum*, chanté sous les voûtes « rajeunies » de l'église reconquise de Notre-Dame.

Mais un clérical trouvant toujours un plus clérical que lui qui l'étrille, le Congrès de Genève ne parut point assez « catholique » à l'*Univers* de Paris qui écrivit à ce sujet :

« Si bonnes que soient ces réunions générales, elles ne seront entièrement catholiques et elles ne produiront tous les fruits qu'on doit en attendre, que lorsque les organisateurs de ces journées auront fait une place plus grande à Notre-Seigneur, oui, quand ces congrès catholiques genevois s'ouvriront par la communion du matin et se termineront par la bénédiction du Saint-Sacrement le soir, alors vraiment ce sera parfait ! »

— L'évêque de Coïmbre est un maladroit ! c'est lui-même qui l'affirme. Il avait, en effet, demandé au Ministre de la justice l'autorisation de distribuer à ses fidèles une lettre pastorale et cette demande a été considérée comme une reconnaissance de la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir ecclésiastique. L'évêque explique que son seul but était d'éviter la saisie de sa lettre pastorale et non point d'accepter la loi de séparation. Sa manière d'agir lui apparaît d'ailleurs aujourd'hui comme « une maladresse dont il se repent » et il demande à être destitué de sa charge.

— Le plus illustre de tous les évêques italiens, par sa doctrine et par sa piété, est sans contredit l'évêque de Crémone, Mgr Bonomelli. Il vient de célébrer son 80e anniversaire et le 40e de son épiscopat. Pie X, qui est pourtant si prodigue de billets doux aux rédacteurs de journaux intransigeants, ne daigna pas même envoyer sa bénédiction à celui qui fut jadis son collègue. Ah ! les haines de prêtres !

— Un fait qui jette une lumière curieuse sur l'état des communautés religieuses vient de se passer dans les cours de justice, à Londres.

Dans une conférence publique, à Barnet, un certain M. Erichsen, ancien Frère Mariste, devenu protestant, avait rapporté certains actes des frères de Dumfries (Ecosse), qui s'étaient passés pendant

son séjour parmi eux. Le père Spink, religieux de l'institut Saint-André, qui habite à Barnet, cru pouvoir démentir ces faits dans une feuille locale, en insinuant que le récit de M. Erichsen n'était guère digne de foi. Résultat : M. Erichsen intenta un procès au père Spink, et, par malheur, les Frères cités comme témoins se virent forcés d'admettre le bien fondé des accusations d'ivrognerie, etc. Finalement, le père Spink fut condamné à payer 6250 fr. de dommages-intérêts ainsi que les dépens, pour avoir dit que M. Erichsen mentait en racontant que les Frères de Dumfries étaient des soûlards.

— Dans un article d'*Athena*, M. Julien de Narfon juge ainsi les évêques français de Pie X.

« Le résultat c'est un abaissement manifeste du niveau intellectuel de l'épiscopat français, et donc une manière de sabotage inconscient de l'une des libertés les plus précieuses que la Séparation ait rendues à l'Eglise de France. Je dis inconscient parce que ce n'est certainement pas et ce ne peut être la volonté consciente du Pape que de nous faire regretter l'époque où nos évêques étaient nommés par le Gouvernement. Il n'en est pas moins vrai que les nouveaux évêques nommés directement par Pie X sont, dans l'ensemble et comme valeur personnelle, notoirement inférieurs à ceux qu'une certaine école a pris l'habitude d'appeler, pour faire voir le peu d'estime dans lequel elle les tient, « les évê-« ques de Dumay. » Et remarquez bien que le Saint-Siège est en opposition complète non seulement avec le bon sens — car le Saint-Siège ne connaît pas ceux qu'il nomme ainsi — mais avec le droit et la tradition. ».

— Les journaux annoncent la création au village de Dourinho, district de Leiria, Portugal, d'une association cultuelle indépendante de Rome, qui s'appellerait « Eglise nationale, catholique, apostolique et lusithanienne. Un curé aurait déjà été nommé.

— Le gouvernement portugais vient d'interdire à l'archevêque de Guarda la résidence en son diocèse pendant deux ans, sans préjudice de poursuites criminelles d'ores et déjà engagées contre lui pour cause « d'obstruction à l'exécution des lois républicaines. »

— On nous écrit :

Le nouveau cardinal anglais, Mgr Bourne, est le même qui en 1897, étant alors simple évêque *in partibus infidelium*, s'est distingué par son zèle contre un digne prêtre (moderniste avant le nom), le Révérend James Duggan, dont le livre incriminé « Steps towards Reunion », fut mis à l'index l'année suivante (1898).

Simple question : Mgr Farley de New-York n'est-il pas celui qui, en 1905, plutôt que de laisser partir M. Gigot, savant exégète que Saint-Sulpice venait d'excommunier, préféra congédier les Sulpiciens de son séminaire diocésain de Dunwoodie et les

remplacer par des prêtres séculiers, parmi lesquels M. Gigot se trouve encore ?

Combien de dollars Mgr Farley a-t-il dû payer au Vatican pour rentrer en grâce ?

— Mgr Eyssautier, évêque de la Rochelle, organise lui aussi, dans son diocèse, l'Union des catholiques, et si le but apparaît toujours le même, celui d'exercer, grâce à la domination exclusive et immédiate du clergé, une influence décisive sur les élections, son système semble plutôt compliqué. Qu'on en juge : Il s'est constitué à la fois un comité paroissial que nomme et préside le desservant, puis un comité cantonal que nomme et préside le curé-doyen, et enfin un comité central diocésain que nomme et préside l'évêque.

« L'évêque — dit M. Eyssautier — gouverne son diocèse, le curé, soumis à l'évêque, gouverne sa paroisse. Du centre, qui est l'évêque, partent les appels ; l'inspiration, l'action se communiquant aux centres subordonnés, qui sont les curés de chaque paroisse et par eux aux fidèles ».

Ce galimatias signifie tout bonnement ceci : Il n'y a que l'évêque qui compte. Et celui-ci, par l'intermédiaire de ses curés, gouverne et dirige les fidèles, soit dans le spirituel, soit dans le temporel.

— Les souvenirs de la Rome chrétienne suggèrent à Mgr Maurin, le nouvel évêque de Grenoble, des visions sanglantes et suscitent en lui des émotions héroïques.

« L'on reverra s'il le faut — écrit-il dans sa première lettre pastorale — le Pape, les évêques et les prêtres, redescendre dans les catacombes ou franchir le seuil des prisons... Nos évêques et nos prélats, on les reverra, au besoin, sur le sable sanglant des arènes ou sur les marches de l'échafaud ; mais l'Evangile ne cessera pas pour cela d'être prêché au monde et les Sacrements ne cesseront pas d'être administrés. »

Dans son ivresse de néophyte, le nouvel évêque perd de vue que les prisons abritèrent toujours infiniment plus d'hérétiques que de prélats, que l'Eglise a fait verser plus de sang à ses ennemis qu'elle n'en répandit à l'époque des arènes et que si ce n'était « le malheur des temps «, nous serions dans de fort mauvais draps, et sans doute rôtis mieux que poulailles !

— Le président du nouveau cabinet portugais, M. Vasconcellos, déclare, dans l'exposition de son programme, que le gouvernement suivrait, à l'intérieur, une politique radicalement anti-cléricale, tout en respectant les croyances religieuses de chacun.

— Le Rév. Campbell, qui est en train de faire aux Etats-Unis une série de conférences, vient de traiter, à Philadelphie, le sujet suivant : « Aucun homme d'affaires qui réussit ne peut rester honnête par le temps qui court ». On sait que M. Campbell est l'auteur du livre réputé « Le Christianisme de l'Avenir ».

— Parmi les prêtres qui viennent de quitter l'Eglise, signalons

le père gardien du couvent franciscain de Livourne, M. Léopold Bertolani, qui est aujourd'hui marié et employé dans une usine électrique. L'exode du père Léopold a fait grand bruit à Livourne, ainsi qu'à Rome où il était très connu.

— Un prêtre belge, sorti récemment de l'Eglise, faisait dernièrement à M. Hautefeuille, directeur de l'*Exode*, la déclaration suivante : « Si les prêtres étaient sûrs de trouver de l'occupation en Belgique, plus de quarante quitteraient d'ici à un an la vie ecclésiastique ».

— Les *Acta Apostolicæ Sedis* publient un *Motu proprio* du Pape, daté du 1er novembre et annonçant une première mise à exécution de la réforme projetée au bréviaire, ceci en attendant que la commission papale ait préparé une revision complète du texte des prières liturgiques.

L'innovation de Pie X consiste principalement à faire réciter le psautier complet dans l'espace d'une semaine, en supprimant la répétition quotidienne de certains psanmes. L'office du dimanche, dénommé de *eâ*, est abrégée des deux tiers; les prières dites « suffrages » sont remplacées par une seule.

LETTRES A L'EDITEUR

Une parole sincère sur le modernisme italien.

Mon cher Directeur,

Vous avez, dans votre excellente revue, rapproché de façon fort opportune les jugements les plus disparates que les périodiques s'intéressant à notre mouvement de réforme religieuse ont exprimés sur le modernisme. Vous avez cité non seulement ceux qui, le jugeant d'une manière superficielle, prenne l'absence de tapage pour le silence de la mort, mais encore ceux qui, pénétrant un peu plus profond, au delà du calme apparent, jettent des cris d'alarme, comprenant que le modernisme, sous ses formes les plus diverses, religieuse, politique, sociale, littéraire et artistique, est dans son plein épanouissement et qu'il pénétre et se répand partout, en silence il est vrai, mais obstinément, sapant, sans se lasser, les fondements de l'édifice ecclésiastique.

Pour être sincères, nous devrons avouer que certains périodiques voient juste, du moins en grande partie, et que l'Eglise *officielle* elle-même a parfaitement raison de se préoccuper du modernisme, surtout du modernisme catholique, si elle tient à conserver

sa forme autocratique, sa domination politique, son despotisme enfin. Elle a simplement le tort de croire, après 19 siècles d'expérience, qu'il est possible d'enrayer la marche des idées par des menaces de persécution, des excommunications! L'Eglise, à son point de vue, a pourtant raison. En effet, le modernisme italien a déjà gagné la partie la plus jeune, la plus intelligente et la plus agissante du clergé séculier et régulier, bien que ceux qui sont à la brèche se montrent encore peu nombreux. Il possède ses organes de combat et pénètre dans l'opinion publique. Ses adeptes, pour autant que les circonstances le permettent, échangent une correspondance très active, aussi bien en Italie qu'à l'étranger. Il n'a pas, c'est vrai, d'existence extérieure et bureaucratique et n'en aura jamais, mais partout, et parmi les meilleurs, il existe, à son sujet, une entente cordiale et spontanée.

Or ce modernisme, — notre modernisme dont *Battaglie d'Oggi* s'est fait l'organe, en Italie — est, avant tout, une tendance, un mouvement vers la liberté. Et je parle ici de liberté chrétienne, c'est-à-dire d'émancipation de toute oppression juridique, politique ou de conscience vis-à-vis de l'Eglise. C'est une aspiration vers une église libre de toute préoccupation mondaine, soucieuse uniquement de l'ascension morale de la société et cela grâce à ces deux seuls moyens : la raison et la bonté — la bonté surtout — c'est-à-dire l'amour. En ce sens le modernisme, du moins en Italie, est en train de gagner — lentement mais fatalement — la masse populaire, tandis que la partie cultivée des laïques et du clergé est en train de s'orienter vers ce programme maximum dont un lucide exposé vient de paraître dans votre courageuse revue. Pour la plupart d'entre nous, d'ailleurs, même parmi les prêtres, il n'est plus guère question de programme, c'est là une affaire de liberté, une question de dignité.

A peine, en effet, le jeune clergé se trouve-t-il en contact avec les nouveaux courants d'idées qu'il éprouve un véritable réveil de sa conscience chrétienne et sacerdotale, en même temps que lui vient le sens de sa responsabilité. C'est alors que la fausseté de sa position, dans l'Eglise et la société civile, se dévoile tout entière à ses yeux et qu'il comprend le maquillage dont sa conscience a été victime, à un âge et dans un état d'âme qui le rendaient incapable de toute réflexion sérieuse, soit faute d'expérience, soit grâce à la religiosité morbide gagnée au séminaire et qui faussait les valeurs les plus importantes de la vie. Il comprend soudainement le mal qu'infligent et que causent à la société sa mentalité et son déséquilibre. Et voilà pourquoi tous, même s'ils n'y sont pas directement intéressés, unissent leurs efforts contre le célibat obligatoire. Ils s'y sentent poussés par devoir de conscience, persuadés qu'ils sont que le problème du célibat n'est pas uniquement un problème de haute moralité pour tous, pour le clergé non moins que pour les laïques, mais qu'il est encore le fondement de toute autre réforme dans l'Eglise. Ils n'espèrent pas, — comme quelques-uns

font semblant de le croire — forcer, grâce à leur agitation, le Pape ou le Vatican à des réformes considérables; ils pensent, par contre, que toute réforme sérieuse doit partir de la périphérie, c'est-à-dire du clergé lui-même et du peuple qui constituent précisément la véritable Eglise. Quand le clergé et le peuple seront devenus conscients, quand le clergé, grâce à ses efforts et à ses sacrifices, aura reconquis sa liberté économique, qui est la base de toute revendication, la réforme de l'Eglise ne pourra plus être très lointaine. En d'autres termes, c'est la substitution progressive d'un sacerdoce *libre, laïc, travailleur,* au sacerdoce actuel, professionnel et enfermé dans une caste, qui préparera la véritable réforme de l'Eglise, c'est-à-dire de la conscience chrétienne. Voilà le but de tous nos efforts et de ceux de milliers de prêtres, au mépris de toutes les calomnies, de toutes les persécutions des pharisiens, de toutes les railleries d'innombrables inconscients. Mais une réforme aussi radicale n'est pas possible sans l'appui de l'Etat. Il faut que l'Etat, sous notre pression, affronte lui-même le problème, en séparant une bonne fois les deux pouvoirs, en enlevant à l'Eglise tout privilège et tout subside, en la faisant rentrer, comme aux âges apostoliques, dans le droit commun. C'est seulement alors qu'il sera possible d'amener la conscience chrétienne à cette hauteur spirituelle qui a été préconisée par le Christ et où l'homme adorera Dieu en esprit et en vérité, sans intermédiaires mercenaires. Certes une telle réforme ne s'effectue pas en un jour, et le fruit doit longtemps mûrir avant d'être prêt à cueillir. Il faut que l'humanité, devenue spirituellement adulte brise d'elle-même les lisières de l'Eglise, de toutes les églises. Mais cette réforme est inévitable parce qu'elle constitue l'aspiration la plus haute de l'âme moderne et de l'âme populaire elle-même.

Ni les efforts des politiciens et des marchands du temple, ni toute cette partie du clergé, encore bien nombreuse, hélas, et qui prétend vivre longtemps encore de l'autel, grâce à la multiplicité des industries sacrées et à la superstition des masses, n'empêcheront l'avènement de cette réforme. Le sens démocratique, en effet, qui pénètre les masses, fera justice de cette prétention sacerdotale si le haut clergé ne sait à temps se résoudre — comme le font aujourd'hui des milliers de prêtres honnêtes et conscients, imités bientôt par des milliers d'autres — à vivre de son propre travail, sauvant ainsi en même temps son prestige personnel, sa propre liberté, sa propre dignité et ramenant au Christ le cœur du peuple.

Naples.

Gennaro Avolio.

Modernisme et Vieux-Catholicisme.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans sa séance du 21 novembre, le Grand Conseil bernois vient de repousser, à la presque unanimité, la motion du député ultramontain Jobin, visant la suppression de la Faculté théologique vieille-catholique de l'Université de Berne. Malgré la décision du Grand Conseil, et à laquelle j'applaudis de tout mon cœur, il ne semble pas moins que le Vieux-Catholicisme suisse s'éteigne doucement d'épuisement. Le nombre de ses adeptes n'augmente pas proportionnellement aux autres confessions religieuses et la Faculté a beaucoup de peine à recruter des élèves. On entend répéter de toutes parts que le mouvement a échoué ; ses représentants eux-mêmes en paraissent convaincus, et la preuve, c'est qu'ils s'apprêtent à céder aux catholiques ultramontains de Genève la belle église de Notre-Dame.

Quand on songe au magnifique élan de protestation qui souleva jadis la conscience chrétienne contre l'arbitraire proclamation de l'infaillibilité personnelle du Pape, il est permis d'espérer en la non-réalisation de ces tristes augures. On a vu, parfois, jaillir de cendres qui paraissaient éteintes, des gerbes de flammes, et de verts rameaux bourgeonner sur des troncs inertes. Mais en général, les institutions, comme les races qui meurent, ne se vivifient qu'au contact d'autres institutions et d'autres races plus jeunes et plus vivaces. Or si je ne me trompe, il y aurait, dans une communion plus intime entre le Vieux-Catholicisme et le Modernisme un principe fécond de vie, et une source d'énergies nouvelles. Je m'explique : Il existe, entre le Vieux-Catholicisme et le Modernisme, une affinité de tendances et une analogie de méthodes qui les rapprochent jusqu'à les confondre. Issus, tous deux, de la même souche, ils gardent un air de famille. Ils acceptent, tous deux, le même Evangile, et leur attitude, vis-à-vis de la Papauté, est absolument identique. Les quelques différences qu'on pourrait remarquer, au point de vue de l'enseignement dogmatique, ne me semblent nullement décisives, car le Modernisme n'étant point un système doctrinal arrêté, ne rejette *à priori* aucun dogme, pour

autant que sa formulation ou son interprétation se légitiment par la science ou la conscience. D'autre part, le vieux-catholicisme, s'il faut en croire les sentiments de certains de ses représentants les plus en vue, comporte une large et tolérante variété de croyances et d'opinions. Il préconise la libre recherche, l'examen indépendant et revendique l'autonomie de la conscience et les résultats les plus concluants de la science. L'attitude spirituelle du vieux-catholique est en somme identique, dans son essence, à celle du moderniste. Leur seule divergence est que les Vieux-Catholiques sont censés être sortis de l'Eglise catholique, tandis que les Modernistes prétendent y garder droit de cité. Mais cette différence est purement extérieure, car le Vieux-Catholicisme, comme le Modernisme sont fils de la même mère, et ont, par conséquent, l'un et l'autre les mêmes droits filiaux. Tous, tant qu'ils sont, font partie de la grande famille catholique que, par des modes divers, ils voudraient régénérer et perpétuer. Un rapprochement plus intime des deux parts semble donc non seulement souhaitable mais aisé. Les modernistes retrouvent, dans le vieux-catholicisme, les mêmes traditions ecclésiastiques, les mêmes symboles, la même mentalité ; les vieux-catholiques réalisent, dans le modernisme, sous une forme d'évolution postérieure mais substantiellement semblable, leur idéal d'une église catholique et chrétienne, libre et progressiste. Cela est si vrai, que le père Hyacinthe n'a pas hésité à donner sa collaboration à votre *Revue Moderniste* et à reporter, sur le mouvement moderniste, les espoirs de renouveau catholique qui semblaient s'évanouir au sein de l'Eglise nationale. D'autre part, les affinités existantes entre les deux mouvements ont été mises en lumière par les lettres du père Tyrrell, publiées par la « Revue Internationale de Théologie ». Le passage d'un prêtre au protestantisme assume le caractère d'une *conversion*, d'un changement de religion ; il n'en va pas de même quand les catholiques *adhèrent* au vieux-catholicisme, comme l'ont fait, par exemple, les mariavites en Pologne ou, plus récemment, à Cologne, le Dr Kirsch, ex-rédacteur de la « Kölnische Kirchenzeitung » ou encore le Dr Heldwein, de Münich, après son refus de prêter le serment antimoderniste. Il me semble donc qu'un prêtre moderniste peut faire partie de l'église vieille-catholique tout en demeurant ce qu'il est, sans faire de nouvelle profession de foi, sans rien renier de son bagage catholique sinon ce qui est incompatible avec sa foi moderniste et grâce à laquelle il se trouve à l'unisson avec le vieux-catholicisme, en d'autres termes sans répudier l'église mère. Or, nombreux sont les prêtres modernistes qui, sans abdiquer leur droit inaliénable à faire partie de l'Eglise et, partant, sans renoncer à celui d'exercer sur elle leur influence, ne se trouvent pas moins placés *matériellement* hors des cadres de cette Eglise par la persécution, la suspense et l'excommunication des autorités ecclésiastiques. Je souhaiterais que ces prêtres pussent s'adresser à l'Eglise vieille-catholique avec l'impression de se trouver chez

eux, et trouvassent, chez ses représentants, l'appui dont il ont besoin pour vivre et travailler à la réalisation d'un idéal commun. L'Eglise vieille-catholique, en donnant, d'autre part, l'hospitalité à ces prêtres, sans exiger d'eux de nouvelle profession de foi, mais en reconnaissant l'affinité de leurs communes attitudes spirituelles, jouirait de l'apport de nombreuses énergies, à la fois jeunes, combattives et fécondes, qui viendraient combler les vides formés dans ses rangs et donner un regain de vie à ce mouvement qui menace de stagnation. Tout un champ d'activité religieuse se développerait de nouveau sous nos yeux en attendant que tombent toutes les barrières des cultes, et que seule demeure la *véritable* Eglise catholique, prélude de la réunion définitive de la grande famille chrétienne de l'Orient et de l'Occident.

D'autres plus compétents que moi, et plus directement mêlés à la question, détermineront sur quelles bases pratiques et dans quelles conditions effectives, pourront se réaliser la fusion des deux parties, pour leur plus grand avantage et au point de vue du plus grand progrès religieux. Mais l'idée ne me paraît point devoir être rejetée sans examen sérieux, voilà pourquoi je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de lui donner toute publicité dans votre Revue. Elle pourrait provoquer d'utiles discussions et peut-être, aussi, donner d'heureux résultats.

E. M.

BIBLIOGRAPHIE

Alexandra David, **Le Modernisme Bouddhiste et le Bouddhisme de Bouddha**; Paris Alcan (Boul. St-Germain 108), 1911. Un vol. en 8 gr. de 280 pp. Prix : 5 fr.

Alexandra David, professeur à l'Université Nouvelle de Bruxelles, et femme de lettres distinguée nous donne ici une exposition claire et soignée de la doctrine bouddhiste traditionnelle et des caractères que la distinguent nos conceptions occidentales. L'intérêt de ce livre est particulièrement accru par l'étude d'un Modernisme vedantiste, qui se propage rapidement parmi les classes intellectuelles de l'Inde et qui tend, comme dit l'auteur, « à accomplir, en Extrême Orient, une Réforme que le nombre con-

sidérable de ceux qu'elle vise et l'étendue immense des territoires où elles peuvent s'exercer rendrait infiniment plus important que celle de Luther ». Les nouvelles tendances, dont Swânis Vivekananda, est un des représentants les plus illustres et les plus lus, se distinguent par un intérêt croissant en faveur de la femme et de sa situation dans la société actuelle. D'importants chapitres sont également consacrés au caractère du prétendu pessimisme bouddhiste et à la signification du Nirvana. Un appendice renferme une riche collection des sentences tirées des livres sacrés de l'inde.

F. Paulsen, **Contro il Clericalismo**, Torino, Fratelli Bocca (Bibl. di Scienze moderne, nº 149), 1907. 1 vol. en 8 gr. de 165 pp. Prix : 2 fr. 50.

Les essais de Paulsen, réunis en un volume sous le titre de *Philosophia militans* et traduit en italien par M. L. Guglielminotti, sont dirigés contre le cléricalisme et le matérialisme. Le philosophe allemand, mort récemment, combat le cléricalisme à propos de l'ouvrage du professeur Willmann de Prague sur Kant, et le matérialisme à l'occasion du dernier écrit du professeur Haeckel de Jéna. Ces critiques sont à cette heure encore d'actualité, lors même que certaines conclusions de l'auteur paraissent sujettes à caution.

Alfred Loisy, **L'Evangile selon Marc**, Paris, Nourry, 1912, 1 vol. in-8º, de 500 pp. Prix : 5 francs.

Le présent commentaire est, pour une grande partie, extrait, du bel ouvrage de l'auteur sur « Les Evangiles synoptiques » et où il avait analysé ensemble les trois premiers Evangiles, au point de vue de leur rapport mutuel. Dans ce dernier ouvrage, l'Evangile selon Marc est étudié à part afin d'en mieux pénétrer le caractère propre, pour ce qui concerne les questions les plus importantes : origine, nature, objet de la composition, concordances avec les enseignements de Pierre et de Paul et avec la tradition chrétienne primitive. Comme toujours l'auteur se place à un point de vue purement critique et historique, sans autre préoccupation que celle d'exposer clairement l'état des problèmes et, ce qui paraît être le sens des textes et la vérité documentaire. Nous tiendrons prochainement nos lecteurs au courant des conclusions avec lesquelles aboutit l'illustre exégète.

SOUSCRIPTION

en faveur du mouvement moderniste et de la « Revue ».

Somme précédente	Fr.	530.—
M. le prof. Mercier (Genève)	»	10.—
M. le Dr O. Karmin (Genève)	»	10.—
Total	Fr.	550.—

Prière d'envoyer les souscriptions à l'adresse suivante :

M. Henry BOVEYRON, banquier, 5, Bd du Théâtre, **GENÈVE** (Suisse).

TABLE DES MATIÈRES

Rédaction.

Articles de fond.

Nos Enquêtes.

Documents

Variétés.

Chronique internationale.

Poignées de nouvelles.

Lettres à l'éditeur.

Pages polémiques.

Questions ecclésiastiques.

Tribune libre.

Bibliographies et comptes rendus.

L'œuvre des Prêtres, fondée à Paris en 1884, a son siège au n° 57 de la rue de Vanves. Son organe, *Le Chrétien libre*, est bi-mensuel. Il est servi gratuitement aux prêtres en fonction, ainsi qu'aux membres de la Fraternité et aux souscripteurs pour au moins 5 francs (6 francs pour l'étranger).

La « Maison hospitalière » abrite, pendant un peu de temps, les prêtres qui désirent entrer en contact plus intime avec la Direction. Sa « Caisse de secours » et son « Vestiaire » s'efforcent de remédier aux souffrances des prêtres ou anciens prêtres qui se réclament de l'œuvre et de ses principes.

Ses « Missions volantes » se donnent à Paris et en province dans des salles neutres. Elles ont pour but, en éclairant l'opinion générale, de recruter les membres des Fraternités.

La première Fraternité des Chrétiens libres et unis s'est ouverte le jour de Noël 1910, dans un des locaux du « Chrétien libre ». Elle groupe des anciens catholiques et des ex-prêtres libérés, mais chrétiens.

L'œuvre d'assistance aux ex-prêtres, l'œuvre d'évangélisation par les Missions volantes et celle de l'évangélisation à domicile par le journal ont chacune une caisse à part. Prière de bien indiquer à laquelle de ces trois œuvres on destine tout ou partie des souscriptions.

La Fraternité s'administre elle-même sans le secours d'aucun souscripteur.